



# Rapport d'activité 2021 - 2022

InterApi – Interprofession des produits de la ruche

## Table des matières

Edito du Président .....	3
Une structuration au service de l'échange entre les acteurs de la filière apicole .....	4
Une interprofession qui s'intègre dans son environnement.....	6
Des actions au service du développement de la filière apicole .....	8
Contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche .....	9
Amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche .....	15
Amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière .....	18
Promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole .....	21
Autres actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière .....	27
Bilan financier.....	29
Cap vers l'avenir !.....	32
Conclusion .....	32
Annexe 1 : Liste des délégués et administrateurs, composition du comité exécutif et liste des salariés suivant InterApi au 31 décembre 2022 .....	34
Annexe 2 : Rapport de présence .....	35
Annexe 3 : liste des représentants d'InterApi dans les instances externes au 31 décembre 2022 .....	38
Annexe 4 : feuille de route 2023 .....	39

## Edito du Président



Le moment de déployer les actions d'InterApi a enfin sonné. En effet, l'arrêté du 7 juin 2022 permet l'extension de notre accord interprofessionnel, portant sur les cotisations relatives à la réalisation et au financement d'actions collectives dans la filière apicole pour la période 2022 – 2025, du 1er août 2022 au 31 décembre 2025. Cette stabilisation financière sur plusieurs années va permettre à InterApi de se concentrer sur le déploiement de ses actions, au service des acteurs de la filière apicole. Je tiens à saluer le travail conjoint de nos élus, de notre équipe salariée et des pouvoirs publics, et particulièrement le bureau des viandes de la DGPE du Ministère en charge de l'agriculture, qui a permis cette stabilisation et de nous donner de la visibilité.

Concernant le collègue « production », je me félicite du succès de la collecte par le biais de la MSA, dont je remercie ces équipes pour leur professionnalisme. Côté aval, il nous reste du chemin à parcourir. Ce n'est pas avec joie que nous allons lancer des procédures juridiques afin de recouvrir la totalité de la CVE, mais cela est nécessaire afin d'instaurer un dialogue serein entre les collègues au sein de l'interprofession. Ce dialogue se poursuit d'ailleurs dans le but d'équilibrer nos ressources.

La construction interne n'est donc pas tout à fait finie et il reste aussi beaucoup de travail dans la structuration de la filière apicole. En témoigne le départ des sections professionnelles du SNA et de l'UNAF.

Toutefois, notons qu'une nouvelle étape dans la structuration de notre filière est en train d'être franchie. Après plusieurs essais pour trouver une méthode de travail entre InterApi, l'ITSAP-Institut de l'abeille et ADA France pour mettre en place un cadre de travail qui favorise l'émergence de projets et de résultats pour les acteurs de notre filière, nous avons opté pour une convention cadre de partenariat. En effet les appels à projets, que nous avons lancés sur cet exercice, ne permettent pas le dialogue nécessaire à l'aboutissement de projets réalistes techniquement et financièrement. Il est devenu évident que seule une construction commune en amont du lancement des projets permettra de répondre de façon efficace et efficiente aux attentes de la filière. Toutes ces réflexions sur la structuration de notre filière pourront être éclairées par une analyse conduite par une structure extérieure et neutre qui devrait être menée en 2023.

Un rapprochement des organisations impliquées dans le sanitaire afin de créer du dialogue et de construire ensemble un cadre efficace pour les apiculteurs a aussi été initié. L'objectif est de consolider les liens entre tous les acteurs de notre filière.

En parallèle, il est important pour InterApi de ne pas oublier les attentes, fortes, des acteurs de la filière. Notre feuille de route est riche, comme vous pourrez le constater dans ce rapport, et nous commençons à avoir de premiers résultats. Nous devons continuer dans ce sens.

Enfin, je remercie l'ensemble des représentants à l'assemblée générale, au conseil d'administration, dans les commissions et comités de liaison pour leur implication et les travaux accomplis. Merci également à nos trois salariés sur la période de l'exercice pour leur excellent travail.

Éric LELONG, Président d'InterApi

## Une structuration au service de l'échange entre les acteurs de la filière apicole

InterApi est une association interprofessionnelle régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 ainsi que par celles des articles 157 et suivants du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et les articles L.632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime. Elle a été créée le 29 janvier 2018 et reconnue par les pouvoirs publics le 15 avril 2019.

Elle est composée de deux collèges, un collège production et un collège commercialisation. Ces deux collèges administrent et représentent l'association selon un principe d'égalité.



### COLLÈGE PRODUCTION

- Syndicats apicoles : FFAP, SNA, SPMF, UNAF
- Sections apicoles des syndicats agricoles : Confédération paysanne, Coordination Rurale, FNSEA
- Coopératives apicoles : FEDAPI
- Organismes de recherche et développement : ADA France et GPGR



### COLLÈGE COMMERCIALISATION

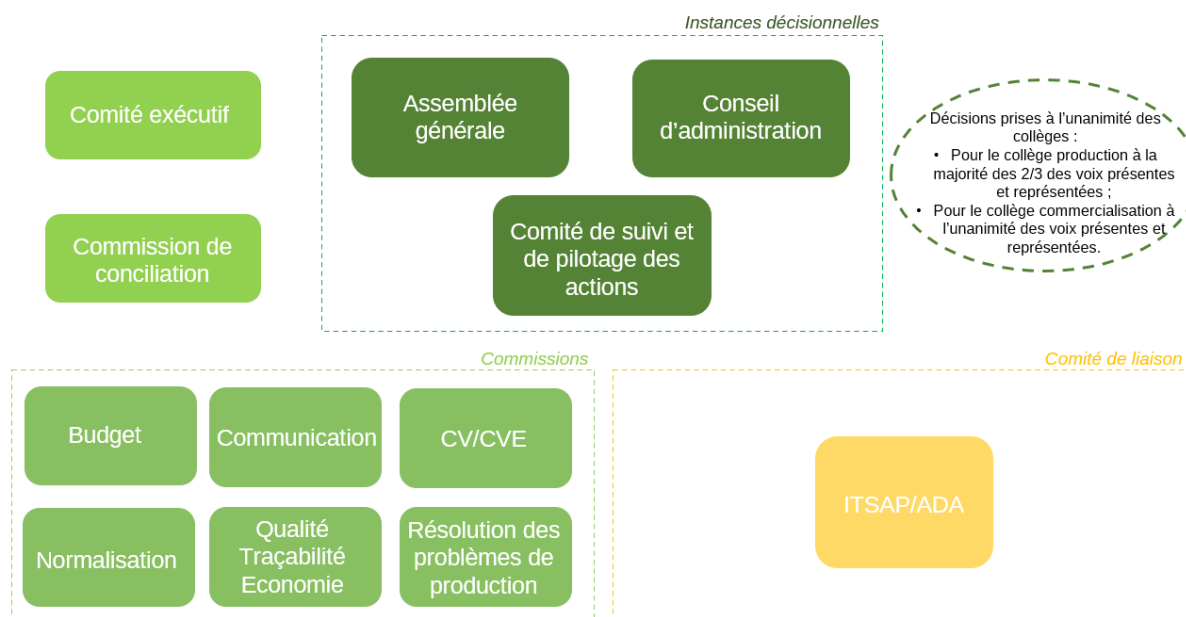
- Matériel apicole : SNFGMA
- Conditionneurs : SFM
- GMS : FCA et FCD

*ADA France : Fédération nationale du réseau de développement apicole ; FCA : Fédération du commerce coopératif et associé ; FCD : Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution ; FEDAPI : Fédération des coopératives apicoles de France ; FFAP : Fédération Française des Apiculteurs Professionnels ; FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ; GPGR : Groupement des Producteurs de Gelée Royale ; SFM : Syndicat Français des Miels ; SNA : Syndicat National d'Apiculture ; SNFGMA : Syndicat National des Fabricants et Grossistes en Matériels Apicoles ; SPMF : Syndicat des Producteurs de Miel de France ; UNAF : Union Nationale de l'Apiculture Française*

### Membres d'InterApi

Il est à noter que le SNA et l'UNAF ont présenté leur démission d'InterApi en juin 2022, mais que, conformément aux statuts d'InterApi, celles-ci ne sont effectives qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, leur laissant ainsi la qualité de membre sur la totalité de l'exercice 2021-2022.

Afin de favoriser le dialogue entre les représentants des différents acteurs de la filière apicole, InterApi a mis en place des commissions et un comité de liaison qui réfèrent ensuite aux instances décisionnelles. Chaque structure adhérente est libre de participer aux différents groupes et de désigner qui la représente, dans le respect des statuts d'InterApi.



### Fonctionnement d'InterApi

Chaque structure adhérente a le droit de s'exprimer lors des discussions et des votes. Le GPGR et le SNFGMA ont des voix consultatives et non délibératives.

D'un point de vue du fonctionnement interne d'InterApi, ce quatrième exercice a été marqué par :

- L'adoption d'un l'accord interprofessionnel portant sur les cotisations relatives à la réalisation et au financement d'actions collectives dans la filière apicole pour la période 2022 – 2025, associé à une feuille de route et à un budget prévisionnel jusque 2025 ;
- L'extension de cet accord interprofessionnel du 1er août 2022 au 31 décembre 2025, par arrêté du 7 juin 2022 ;
- Le lancement d'appels à projets pour mettre en œuvre des actions d'InterApi, et l'élaboration d'une grille d'analyse des projets ;
- Le départ de 10 délégués et administrateurs et de 4 délégués, soit de 29% des délégués et de 33% des administrateurs ; l'arrivée de 5 délégués et administrateurs et de 3 délégués. La totalité des délégués et administrateurs n'a donc pas été remplacée, il reste des places vacantes (cf. annexe 1) ;
- L'élection d'Hervé MAYOUD (FCA) en tant que membre du comité exécutif pour le collège « commercialisation » ;
- L'arrêt du mandat de Vice-Président et de référent de la commission QTEF de Thierry LAUVERGEAT à la suite de la démission de Culture Miel du SFM en juin 2022 ;
- La démission, en juin 2022, des sections professionnelles du SNA et de l'UNAF ;
- L'arrêt de la contribution aux travaux de la Coordination Rurale et du SPMF (cf. annexe 2) ;
- La saisie de la commission de conciliation par le conseil d'administration du 15 septembre 2022 sur la requête suivante : « Identifier des solutions pour régler les différends en cours entre InterApi et certains de ses membres, notamment la Coordination Rurale, l'UNAF, le SNA et le SPMF », qui a abouti à l'envoi d'un courrier à la Coordination Rurale, à la proposition de solutions au conseil d'administration et à l'appel à une organisation extérieure afin d'avoir un regard externe sur la situation ;
- La poursuite des réflexions sur l'évolution du fonctionnement d'InterApi, qui aboutira à l'évolution des statuts et du règlement intérieur en 2023 ;
- Le départ de Coralie MAYET fin mai 2022 et son remplacement par Bastien ARTIGNAN en juin 2022 (cf. encadré ci-dessous) ;

- Le remplacement d'une salariée suivant InterApi et l'arrivée de deux nouveaux dans les structures adhérentes ;
- La décision de renforcer l'équipe d'InterApi en embauchant un chargé de communication, qui arrivera en 2023 ;
- Le passage des salariés d'InterApi au forfait jours.

Ces différents évènements illustrent la continuité du développement d'InterApi afin de trouver un fonctionnement efficace lui permettant de remplir ses missions et la nécessité de s'adapter à un environnement en perpétuel évolution.

### L'équipe salariée d'InterApi



#### **Magali JONAS**

Arrivée en juillet 2019, elle a en charge la gestion des ressources de l'interprofession, son bon fonctionnement, ainsi que les sujets relatifs à la qualité, la traçabilité, l'économie, la communication et la normalisation.



#### **Coralie MAYET**

En poste de juin 2021 à mai 2022, elle a en charge les sujets relatifs à la production apicole.



#### **Bastien ARTIGNAN**

Arrivé en juin 2022, il a repris les missions du poste de Coralie en s'occupant des sujets relatifs à la production apicole.

### Une interprofession qui s'intègre dans son environnement

En plus du maintien d'une relation forte avec ses adhérents (syndicats apicoles, conditionneurs et distributeurs de produits apicoles), InterApi a maintenu et a continué à construire des relations avec des partenaires au sein et à l'extérieur de la filière au cours de cet exercice.

Un point fort de cet exercice est la poursuite du dialogue avec l'ITSAP-Institut de l'abeille et ADA France pour mettre en place un cadre de travail qui favorise l'émergence de projets et de résultats pour les acteurs de notre filière. Les appels à projet, que nous avons lancé sur cet exercice, ont effet montré des limites pour développer des actions au service des acteurs de la filière de façon efficace et efficiente. Le travail s'est ainsi tourné vers l'élaboration d'une convention cadre jusque 2025, qui permettra de donner de la visibilité à tous sur les financements mobilisables et les actions attendues. Le dialogue qui se mettra en place dès la conception des projets permettra de garantir l'élaboration de projets répondant aux attentes de la filière et aux exigences scientifiques et pratiques.

Au-delà des discussions sur la convention cadre, InterApi cultive le dialogue avec ADA France et l'ITSAP-Institut de l'abeille, notamment à travers la participation d'ADA France aux travaux d'InterApi, en tant que structure adhérente, et la présence d'InterApi, avec voix consultatives, aux instances de l'ITSAP-Institut de l'abeille.

Des projets avec l'ITSAP-Institut de l'abeille, ADA France, l'ADANA, l'ADA AURA et l'ADA Occitanie ont également été mis en place.

Face au constat de la multiplication des messages et stratégies, parfois contradictoires, dans le domaine du sanitaire apicole, InterApi a lancé un appel à la discussion avec les structures impliquées (réseau des Groupements de Défense Sanitaire (GDS), Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales (FNOSAD), Groupement National des Techniciens Sanitaires Apicoles (GNTSA), Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV), réseau ADA/ITSAP) afin de réfléchir à un nouveau modèle de

gouvernance et de fonctionnement. L'objectif est de clarifier les périmètres de chacun et de consolider les liens entre les organisations afin de gagner en efficacité et en visibilité pour les apiculteurs et en crédibilité auprès des pouvoirs publics. Cela semblait d'autant plus indispensable avec les transferts de responsabilités à la filière apicole dans la gestion sanitaire et son financement opéré par la Loi de Santé Animale, entrée en application en avril 2021. Les discussions devraient se poursuivre en 2023.

Dans le même objectif, InterApi s'investit dans les groupes de travail pilotés par GDS France pour établir des plans de lutte nationaux contre varroa, le frelon asiatique et la loque américaine.

InterApi participe également aux commissions apicoles élargies de GDS France et a participé aux journées vétérinaires apicoles pour y porter les positions de la filière professionnelle apicole.

Toujours dans le domaine du sanitaire, InterApi s'est rapproché du Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale (FMSE) afin de réfléchir à la possibilité d'initier la création d'une section apicole qui viendrait appuyer la mise en place des stratégies de lutte sanitaires nationales collectives.

Une autre étape a été franchie dans l'ouverture d'InterApi à son environnement extérieur avec l'adhésion au Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agro-alimentaires (CLIAA) en juin 2022. En effet, la participation aux réunions de directeurs et aux groupes de travail permet d'échanger sur les problématiques des interprofessions, les actions mises en place, les difficultés rencontrées et de mutualiser les solutions afin de gagner en efficacité.

InterApi a continué à dialoguer avec les pouvoirs publics et les structures associées, notamment avec :

- Les services de la DGAL afin de discuter des issues pour permettre au réseau ITSAP/ADA de continuer ses expérimentations et à communiquer dessus ; de discuter des problématiques sanitaires de la filière, notamment au sein du comité de experts apicole du CNOPSAV ;
- La DGCCRF sur l'étiquetage des produits apicole et la lutte contre les fraudes ;
- La DGPE sur les questions économiques de la filière apicole et plus largement sur toutes les politiques et réglementations touchant la filière apicole (EGalim, Programme Sectoriel Apicole, etc.) ;
- La DGPE et la DGCCRF dans le cadre de la stabilisation financière d'InterApi à travers l'extension de l'accord interprofessionnel ;
- Le ministère en charge de l'écologie et le ministère en charge de l'agriculture dans le cadre du plan « pollinisateurs » ;
- L'INAO afin de discuter de la réglementation applicable en apiculture biologique, dans le cadre du groupe de travail sur l'apiculture biologique ;
- FranceAgriMer sur les thématiques abordées au sein du comité sectoriel apicole, les indicateurs de coûts de production (au sein de l'observatoire de formation des prix et des marges), les indicateurs de marché, la connaissance de la production (au sein du comité de pilotage de l'observatoire de la production de miel et de gelée royale) et du marché (au sein du comité de pilotage du panel des ventes de miels en GSM). Cette année, InterApi s'est investi dans les groupes de travail et les instances pilotées par FranceAgriMer sur l'élaboration du Programme Sectoriel Apicole.

La relation avec FranceAgriMer a également une autre dimension car FranceAgriMer subventionne InterApi pour ses travaux sur la normalisation des produits de la ruche dans le cadre du Programme Apicole Européen.

InterApi poursuit d'ailleurs également son partenariat avec l'AFNOR pour l'animation de la commission nationale sur la normalisation internationale des produits de la ruche et le secrétariat du groupe de travail international sur le miel. Un nouveau partenariat a été mis en

place avec Cindy ADOLPHE afin qu'elle suive et fasse avancer tous les sujets de normalisation au niveau international.

InterApi continue aussi des relations plus fonctionnelles avec :

- La Maison des Fruits et Légumes, où est situé le bureau loué ;
- CerFrance l'Entreprendre, qui réalise la gestion comptable et la gestion « ressource humaine » courante ;
- La MSA pour la collecte de la CVE auprès des apiculteurs ;
- BCW pour la mise en place de l'Api'Week 2021 et de l'Api'Chandeleur 2022 ;

InterApi a aussi fait appel à Axiome associés pour la prestation de commissaire aux comptes, à l'agence de communication Sevanova pour l'Api'Week 2022 et l'Api'Chandeleur 2023 et la gestion des réseaux sociaux, à l'agence de relations presse Oxygen pour l'Api'Week 2022 et l'Api'Chandeleur 2023, aux agences Question de Com et Kubiweb pour le développement du site internet et au cabinet Draï avocats pour une analyse du cadre juridique de l'utilisation des médicaments vétérinaires dans la lutte contre varroa.

InterApi souhaite continuer à s'ouvrir à son environnement et à lier des relations avec d'autres acteurs. Des objectifs ont été identifiés :

- Être plus identifiée par les pouvoirs publics (notamment les ministères en charge de l'écologie et de l'économie), les collectivités (dont Régions de France et l'Association des Départements de France), les politiques (parlementaires français et européens) et les médias pour porter la voix de la filière apicole. Un travail pour y arriver sera réalisé dans les prochaines années avec la mise en œuvre de la stratégie de communication.
- Instaurer un dialogue avec des associations de consommateurs, des associations de protection de l'environnement et des Organisations Non Gouvernementales poursuivant l'un de ces deux objectifs, afin d'identifier les attentes de la société civile et de mieux lui expliquer les actions de la filière ;
- Travailler avec des associations et syndicats de forestiers, les interprofessions et syndicats de céréaliers et de semenciers sur les ressources mellifères en milieux ouverts et fermés ;
- Dialoguer avec l'INRAE et le CNRS afin de réfléchir au rôle de la recherche publique en apiculture ;
- Réfléchir avec la FedCan sur l'encadrement des conservatoires de l'abeille Noire.

## Des actions au service du développement de la filière apicole

Conformément à l'article 4 de ses statuts, InterApi a pour objet :

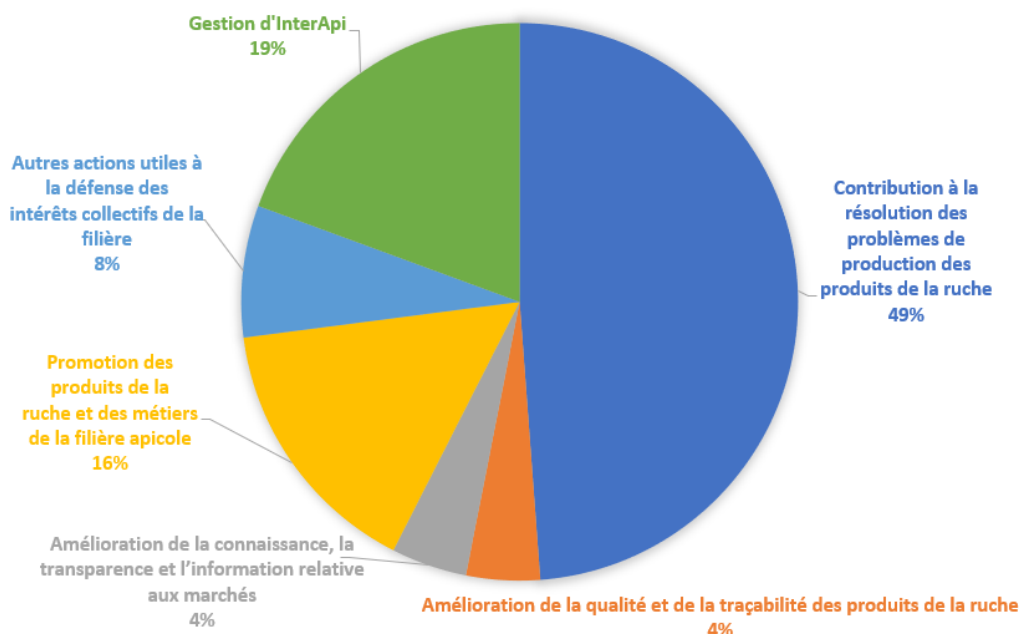
- L'organisation du dialogue interprofessionnel entre les acteurs de la filière apicole ;
- La représentation des intérêts de la filière apicole auprès des instances publiques et des tiers ;
- La contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche ;
- L'amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche ;
- L'amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière ;
- La promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole ;
- La conclusion d'accords interprofessionnels pouvant, le cas échéant, être étendus par l'autorité administrative compétente ;
- D'une manière générale, la mise en œuvre d'actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière et entrant dans les missions des interprofessions précisées aux articles 157 et 164 du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et L 632-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.



Le périmètre d'InterApi inclut le miel, la gelée royale, la cire, le pollen, la propolis, le venin d'abeille, le pain d'abeille, les activités de pollinisation et d'élevage.

Ce troisième exercice a vu la continuité de la construction interne d'InterApi et de son positionnement dans son environnement afin de lui permettre d'avancer de façon efficiente sur sa feuille de route. Il a également permis de mettre en place des actions présentes dans la feuille de route ou en lien avec l'actualité.

Voici la répartition globale du temps de travail des salariés d'InterApi entre les différentes missions et une action support de gestion de l'interprofession :



### Répartition du temps de travail des salariés d'InterApi

Il est à noter que toutes les missions n'apparaissent pas car certaines, comme l'organisation du dialogue interprofessionnel, la représentation des intérêts de la filière apicole et la conclusion d'accords interprofessionnels, interviennent dans le cadre d'actions menées en lien avec d'autres missions.

Voici un bilan des actions menées au sein de chaque mission.

### **Contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche**

Cette mission est traitée au sein de la commission « Résolution des Problèmes de production ». Le bilan de la participation aux réunions est disponible en annexe 2. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions présentes sur la feuille de route de la commission :

Action	Etat d'avancement
Financer un projet répondant à la problématique : "Est-ce que varroa peut développer des résistances aux différents produits de traitement ?"	En cours : fin du projet en février 2023
Rechercher des solutions pour accompagner les apiculteurs dans la lutte contre varroa	En cours
Mettre en place un plan de lutte national contre varroa	En cours
Identifier des protocoles et les ring tests pour évaluer les risques des PPP	Non réalisée à la suite d'une première étude du besoin
Suivre l'harmonisation des pratiques dans les enquêtes à la suite de mortalités suspectes	A commencer
Financer la communication sur la procédure à suivre en cas de mortalité massive de colonies d'abeilles	En cours
Identifier et proposer des améliorations sur l'évolution des procédures en cas de mortalités suspectes	A commencer
Identifier et proposer des améliorations sur l'évolution de l'OMAA	A commencer
Suivre l'évolution de l'enquête nationale sur les mortalités hivernales des colonies	A commencer
Participer au plan de lutte contre la loque américaine	En cours
Suivre l'évolution du règlement AB et porter les intérêts de la filière apicole	En cours
Transmettre les nouveautés du règlement AB	Réalisée
Evaluer la validité scientifique de l'existence de conservatoire de l'abeille Noire	En cours
Rencontrer la FedCan et les partenaires techniques	En cours
Se renseigner sur la gestion des ressources génétiques auprès du bureau des ressources génétiques	Réalisée
Participer à la construction d'un plan de piégeage collectif du frelon asiatique	Réalisée
Financer une étude sur la sélectivité et l'attractivité des pièges et des appâts	En cours : fin du projet en février 2023
Financer une étude sur les impacts du changement climatique court terme et travailler sur les recommandations pour les apiculteurs	En cours : fin du projet en décembre 2024
Travail sur la qualité et l'évaluation de la qualité des cires	En cours : fin du projet en décembre 2023
Suivre le projet SINEMA	En cours
Connaître et proposer des recommandations de comptage varroa aux apiculteurs	Non réalisée car cette action est déjà portée par l'ITSAP et GDS France
Ajout : réagir à l'arrivée de <i>Vespa orientalis</i>	Réalisée
Ajout : travailler sur les impacts du changement climatique sur la filière apicole et élaborer un plan d'actions	Réalisée

*Etat d'avancement des actions présentes sur la feuille de route 2021-2022 en lien avec la résolution des problèmes de production des produits de la ruche*

La commission a enclenché la concrétisation des actions de sa feuille de route par le lancement de cinq appels à projet :

- L'étude sur les résistances de *Varroa destructor* aux produits de traitement, projet porté par l'ADA AURA dont les livrables sont attendus pour février 2023 ;
- La recherche sur la sélectivité des pièges et des appâts utilisés pour le piégeage de printemps des femelles fondatrices de frelon asiatique, projet porté par l'ITSAP-Institut de l'abeille dont les livrables sont attendus pour février 2023 ;
- La communication sur la procédure en cas de mortalités massives aiguës suspectes de colonies d'abeilles, projet porté par l'ADA AURA dont les livrables sont attendus pour février 2023 ;
- La réalisation d'études sur la qualité des cires, projet porté par l'ITSAP-Institut de l'abeille dont les livrables sont attendus pour décembre 2023 ;
- L'étude des impacts du changement climatique sur l'apiculture et la proposition de recommandations pour les apiculteurs, projet porté par le CERD<sup>1</sup> dont les livrables sont attendus pour décembre 2024.

L'avancement de ces projets est suivi dans le cadre de comités de pilotage avec les porteurs de projets.

La lutte contre les bioagresseurs des colonies a été une priorité pour la commission, renforcée par l'entrée en application de la Loi de Santé Animale en avril 2021, qui transfère à la filière apicole des responsabilités de gestion de dangers sanitaires apicoles.

La lutte contre *Varroa destructor* est la priorité d'InterApi. Plusieurs actions ont été mises en place afin d'y contribuer :

<sup>1</sup> Centre d'Étude et de Ressources sur la Diversification

- Recherche de la meilleure solution permettant une utilisation légale des traitements de lutte contre l'acarien et la continuité des expérimentations réalisées, fondamentales pour l'avenir de la filière. InterApi a fait appel au cabinet Draï Avocats pour analyser la réglementation relative à l'utilisation des acides organiques et aux expérimentations réalisées avec ceux-ci. Il lui a aussi été demandé d'étudier les possibilités d'utilisation légale des acides organiques dans le traitement contre l'acarien, les pistes permettant aux instituts scientifiques et techniques de poursuivre les expérimentations menées avec ces produits, ainsi que la communication des résultats d'expérimentation du réseau ADA/ITSAP. Une note d'analyse juridique a été rendue, sur la base de laquelle il a été décidé qu'une solution possible résidait dans le dépôt d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour un produit à base d'acide oxalique.
- Réalisation d'un état des lieux des produits présents sur le marché européen qui pourraient être importés sur le marché Français. Les seuls produits à base d'acide oxalique identifiés dans d'autres pays sont similaires aux médicaments que les apiculteurs français utilisent. La commission s'est donc intéressée aux modalités possibles pour déposer une AMM pour le produit argentin AluenCap (lanières imprégnées d'acide oxalique). Après avoir échangé avec différents acteurs du sanitaire apicole, InterApi est entrée en contact avec la coopérative Pampero (productrice d'AluenCap et détentrice du brevet) en juillet 2022. Ces derniers ont confirmé leur intérêt pour le marché Français/Européen, mais ont besoin de trouver un partenaire local autorisé pour lancer la procédure. Après un échange avec l'ANMV et un cabinet de conseil spécialisé dans l'accompagnement au dépôt d'AMM (Aspe Conseil), InterApi a identifié deux stratégies possibles pour importer AluenCap : convaincre un établissement pharmaceutique européen de se constituer partenaire des argentins, ou faire de l'interprofession le titulaire du dépôt d'AMM. Dans une logique de transparence et de coopération, la commission a fait parvenir une demande pour rééchanger avec la coopérative argentine afin d'identifier ensemble la stratégie à poursuivre. La commission souhaite aussi récupérer le dossier d'AMM argentin d'AluenCap afin que le cabinet Aspe Conseil puisse identifier avec une plus grande précision le coût total de la procédure.
- Lancement d'une enquête sur les impasses techniques rencontrées par les apiculteurs avec les médicaments de lutte contre varroa avec AMM, afin de pouvoir porter les problématiques de la filière auprès de l'Etat et impulser des solutions.
- Réflexion sur toutes les pistes pouvant proposer un nouveau produit de lutte efficace et légal aux apiculteurs.
- Participation au groupe de travail piloté par GDS France sur la construction d'un plan cadre varroa national avec ADA France, l'ITSAP, la FNOSAD, la SNGTV et le GNTSA. Les objectifs, actions, indicateurs, coordinateurs et partenaires pour chaque action ont été identifiés. Il faut encore éclaircir les ressources nécessaires, le modèle économique et se prononcer sur la transformation de ce plan cadre en Programme Sanitaire d'Intérêt Collectif (PSIC) Varroa.
- Organisation d'une réunion avec l'ITSAP, l'INRAE et l'ANSES en décembre 2022 afin de discuter de la faisabilité de la mise en place d'un consortium scientifique européen sur varroa. InterApi souhaite à terme pouvoir accélérer la recherche fondamentale sur varroa en mutualisant les connaissances entre instituts scientifiques européens afin de développer de nouvelles solutions innovantes pour les apiculteurs.
- Appui au réseau ADA/ITSAP pour la reconnaissance de leur charte "rucher expérimental" par les autorités sanitaires, afin de permettre la réalisation de leurs expérimentations et la communication sur les résultats.
- Elaboration d'une stratégie de lutte contre varroa commune ADA/ITSAP/InterApi, afin de renforcer l'efficacité des actions de chacun en favorisant les synergies de travail et les complémentarités d'expertises. Les objectifs communs identifiés sont les suivants :
  - Donner à court terme des solutions efficaces et légales pour utiliser l'acide oxalique ;

- Permettre des expérimentations pour l'innovation dans la lutte contre varroa ;
- Proposer à long terme un plan efficace pour éviter le développement de résistances ;
- Donner à long terme d'autres solutions efficaces et légales dans la lutte contre varroa ;
- Surveiller et évaluer l'infestation varroa ; Accompagner les apiculteurs dans la lutte opérationnelle contre varroa.

En novembre 2022, InterApi a participé à la 20ème édition du séminaire de l'ADA Occitanie « Regards Partagés » afin d'y présenter cette stratégie et d'informer les apiculteurs sur les actions menées, notamment au sujet des lanières AluenCap.

L'action sur les comptages de varroa n'a pas été déclenchée car elle est déjà menée par GDS France et l'ITSAP-Institut de l'abeille.

La prédation du frelon asiatique est la deuxième menace sanitaire prioritaire pour l'interprofession. En plus du financement du projet porté par l'ITSAP-Institut de l'abeille sur la sélectivité des pièges et des appâts utilisés pour le piégeage de printemps des femelles fondatrices de frelon asiatique, InterApi a participé à l'élaboration d'un plan de lutte national dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la FNOSAD (avec GDS France, ADA France, ITSAP, FNOSAD et GNTSA). Ce groupe a permis la production d'un plan national de piégeage des frelons asiatiques, diffusé en février 2022 dans le réseau des OVS, afin de pouvoir le rendre opérationnel dès le printemps 2022 ; et d'un plan national de lutte contre les frelons asiatiques fin mai 2022 qui a été diffusé au sein du réseau des OVS.

Toutefois, faute de financements, son application est conditionnée aux moyens des structures d'accompagnement locales. Soucieuse de pouvoir disposer des moyens permettant une lutte coordonnée et unifiée sur le territoire, l'interprofession a procédé à une demande de fonds auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Ministère de la Transition Écologique. Cette demande n'a pour le moment pas reçu de réponse.

Lors du signalement de *Vespa orientalis* en France en septembre 2021, l'interprofession a cosigné un courrier avec GDS France à l'attention des ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement pour les alerter et demander que les mesures nécessaires soient prises immédiatement pour lutter contre celui-ci. Cela a notamment eu pour effet la classification de *Vespa orientalis* en espèce exotique envahissante.

Dans cet esprit, la commission a répondu en février 2022 à une consultation publique lancée par l'Etat sur les espèces exotiques envahissantes, afin de souligner l'importance de prévenir leur introduction et leur propagation sur le territoire.

La Loi de Santé Animale d'avril 2021 a donné la responsabilité de la lutte contre la loque américaine à la filière. Dans ce cadre-là, InterApi participe au groupe de travail piloté par GDS France, avec ADA France, la FNOSAD, le GNTSA et la SNGTV, afin d'établir un programme

#### PLAN NATIONAL DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES

- Objectifs du plan national de piégeage de printemps
- Organisation du plan national de lutte contre les frelons asiatiques
  - Au niveau national
  - Au niveau régional
  - Au niveau départemental
  - Au niveau local
- Missions au sein du plan national de lutte contre les frelons asiatiques
  - Au niveau national
  - Au niveau régional
  - Au niveau départemental
  - Au niveau local
- Action de Prévention, Formation
- Action de Prévention, information et communication
- Action de Surveillance
- Action de lutte
- Comment débiter le plan de piégeage de printemps du frelon asiatique ?
  - Au niveau national
  - Au niveau régional
  - Au niveau départemental
  - Au niveau local
- Bilan annuel du piégeage en fin d'année
- Conclusion



#### FICHE : LES BONNES PRATIQUES POUR UN PIÉGEAGE DE PRINTEMPS EFFICACE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

- Pour quels ruchers ?
- Quand piéger ?
- Où installer les pièges ?
- Quels pièges utiliser ?
- Comment améliorer l'efficacité du piégeage ?
  - Participer à une démarche collective
  - Suivre des indicateurs pour évaluer l'efficacité

#### ANNEXE 1 : FICHE PROTOCOLE DE PIÉGEAGE

- Périodes pour piéger : 2 mois au printemps
- 7 règles pour installer et gérer son piège
- Appâts sucrés à privilégier au printemps
- Suivi évaluation des captures : une obligation
- Conditions d'utilisation du piège

#### ANNEXE 2 : FICHE ENGAGEMENT DE PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES

- Cette fiche est proposée pour les collectivités et sera utilisée lorsque les mairies mettent à disposition des pièges pour les particuliers

#### ANNEXE 3 : FICHE PIÉGEUR 2022

- Cette fiche permet au piégeur de noter régulièrement le nombre de frelons piégés

#### ANNEXE 4 : FICHE COMPARAISON DU PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DES FRELONS ASIATIQUES ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS EN 2022 ET 2023

- Cette fiche à vocation à être utilisée et valorisée par le référent départemental

collectif de lutte. Il devrait être transformé en PSIC. Ce programme de lutte propose des actions de prévention, surveillance et lutte. Un premier envoi du document de travail a été proposé à la DGAI en août 2022 avec une liste de questions pour identifier la responsabilité de l'État sur différents points. Les travaux continuent aujourd'hui avec l'objectif de conclure ce PSIC pour mars 2023.

Ces dernières années ont plus que jamais mis en évidence le dérèglement climatique auquel la filière doit faire face. Les interprofessions agricoles, avec l'appui des instituts scientifiques, ainsi que les chambres d'agriculture ont été sollicitées sur le sujet par le Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et le Ministère de la Transition Écologique dans le cadre des travaux du Varenne de l'Eau et de l'Adaptation au Changement Climatique. InterApi a ainsi été challengée sur l'élaboration d'une note de synthèse sur les impacts du changement climatique sur la filière apicole, les solutions d'adaptation et un plan d'actions. La note a été co-réalisée avec le réseau ADA/ITSAP et s'est basée sur un atelier où des élus des trois structures étaient présents. Elle a pu servir de base aux échanges avec FranceAgriMer sur la construction du Programme Sectoriel Apicole, dont un volet sera consacré aux investissements individuels pour l'adaptation des exploitations aux changements climatiques. Afin que ces travaux s'inscrivent dans une logique long terme, InterApi a signé une charte engageant les filières à mettre en œuvre un plan d'action pour l'adaptation au changement climatique et l'Etat à apporter des moyens pour soutenir les filières. Pour avoir une base de réflexion pour sa feuille de route, InterApi a commandé une étude sur les impacts du changement climatique au CERD.



Le nouveau règlement (UE) 2018/848 sur l'agriculture biologique est entré en application au 1er janvier 2022. InterApi participe au groupe de travail « Apiculture biologique » de l'INAO afin de travailler sur l'élaboration du guide de lecture, document qui interprète le règlement européen pour la France et fait partie de sa réglementation, et la grille de sanctions des manquements. Dans ce groupe de travail, plusieurs points ont fait l'objet de discussions afin de défendre les valeurs et la pratique de l'apiculture biologique (interprétation de la conformité des emplacements). Les propositions faites au sein de ce groupe sont ensuite soumises à la validation du Comité National pour l'Agriculture Biologique (CNAB), instance décisionnelle de l'INAO.

La commission AB d'InterApi a travaillé à trouver une position consensuelle à porter au nom de l'interprofession sur l'interprétation de la conformité des emplacements, mais s'est heurtée à de fortes divergences au sein de la filière avant de pouvoir porter une position commune en avril 2022 : interpréter temporellement le terme "essentiellement" dans la définition d'un emplacement conforme, différencier la labellisation AB des ruches de la production et maintenir la dérogation lavande le temps de réaliser des études complémentaires. L'interprofession a également alerté le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et la Directrice de l'INAO sur les potentiels impacts de l'interprétation du nouveau règlement européen sur les exploitations apicoles bio.

En parallèle, InterApi a rédigé et diffusé une note de communication à destination des apiculteurs pour les informer sur le contexte de la nouvelle réglementation et des travaux en cours. En effet, le réseau ITSAP/ADA s'est chargé de faire une note sur l'évolution de la réglementation.

Afin de contourner le blocage de l'action sur l'encadrement des conservatoires de l'abeille Noire, provoqué par l'absence de réponse de la FedCan à des questions, la commission a consulté plusieurs organismes scientifiques (INRAE, MNHN, ITSAP) afin de leur soumettre ces questionnements. La synthèse de ces échanges a pu permettre de valider l'intérêt

scientifique des conservatoires de l'abeille Noire et d'identifier des axes de travail pour leur encadrement.

L'ITSAP-Institut de l'abeille, avec l'appui de ses partenaires scientifiques, a développé une méthode pour mesurer l'impact des pesticides sur les abeilles domestiques et la manière dont ils perturbent leur orientation et affectent leur capacité à retrouver la ruche. Cette méthode a été validée par l'OCDE et définitivement adoptée en avril 2021. InterApi appuie au niveau de l'Etat la demande d'inclure le test de vol de retour à la ruche dans la procédure d'homologation européenne des produits phytopharmaceutiques, ce qui induit également la ré-homologation des produits existants sur le marché.

Après échange avec différents partenaires, l'action visant à identifier de nouveaux protocoles et ring tests pour mieux évaluer l'impact des produits phytopharmaceutiques a été abandonnée, car le groupe de travail français sur le sujet n'avait pas de besoins.

Toujours à des fins de protection des pollinisateurs, la commission a répondu à une consultation publique concernant la révision de l'initiative européenne sur les pollinisateurs.

L'exercice a aussi été marqué par le travail sur l'évolution de la Base Nationale des Opérateurs dans le cadre du projet SINEMA, piloté par l'APCA et la DGAI, qui vise à intégrer les évolutions réglementaires dues à la loi de Santé Animale et la volonté d'améliorer la gestion sanitaire sur le territoire. Des évolutions sont prévues pour la plateforme de déclaration annuelle des colonies et des ruchers, obligatoire pour tout détenteur de ruche. InterApi participe à la réflexion sur le modèle économique et au groupe de travail dédié à l'apiculture. L'interprofession a notamment défendu que la localisation des emplacements devait se limiter à la commune et au maximum au lieu-dit, avec des velléités de géolocalisation des ruches.

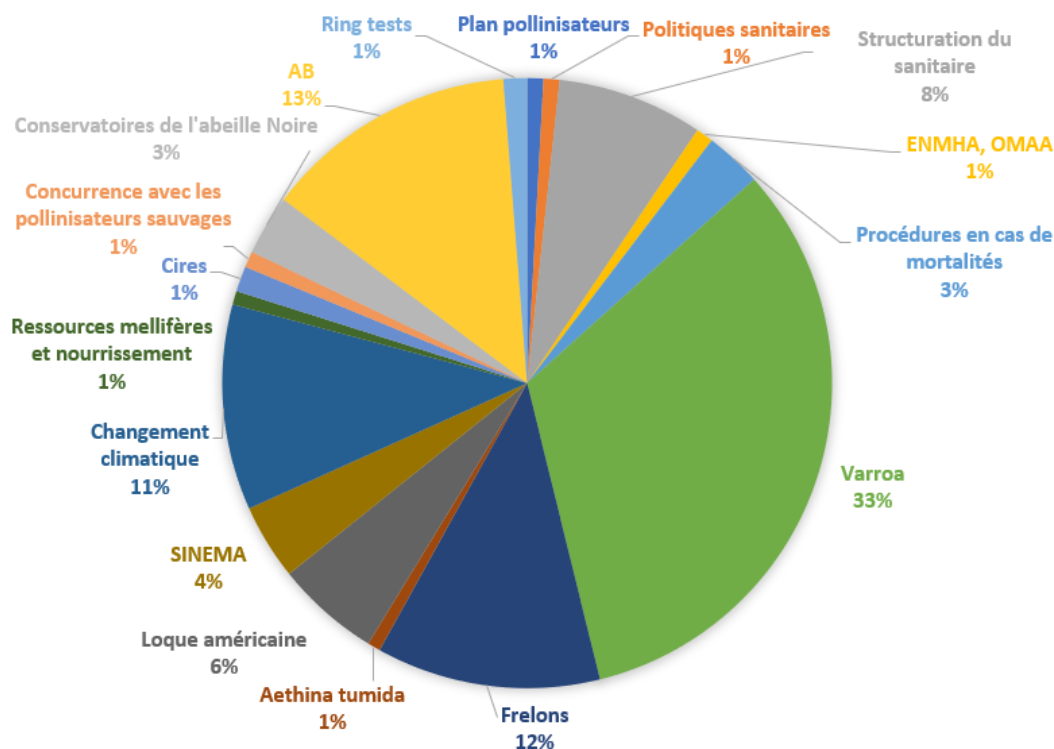
Au cours de l'exercice, InterApi a également :

- Ecrit au Ministre en charge de l'agriculture et à la Présidente de Régions de France afin de demander le soutien des apiculteurs face aux conditions 2021 défavorables à la production apicole.
- Suivi les travaux du groupe de travail de l'ONF sur l'évolution des règles sur le nombre de ruches sur les terrains de l'ONF et plus largement la problématique émergente de concurrence entre abeilles domestiques et pollinisateurs sauvages.
- Suivi le comité de surveillance mis en place à la suite de la dérogation d'utilisation de produits néonicotinoïdes pour les betteraves sucrières.

La commission a continué à se tenir informée des évolutions concernant les dispositifs d'identification des causes de mortalité, l'OMAA et l'ENMHA, lors des comités des experts apicoles du CNOPSAV, qui ont eu lieu en octobre 2021 et en avril 2022.

Les actions de suivi de l'évolution de l'Observatoire des Mortalités et Affaiblissements des colonies d'Abeilles (OMAA), de l'enquête nationale sur les mortalités hivernales et du dispositif lié aux mortalités massives aiguës suspectes n'ont pas pu être réalisées car non enclenchées par les pouvoirs publics. Toutefois, le projet sur ce dernier dispositif financé par InterApi et réalisé par l'ADA AURA devrait permettre d'identifier des points à améliorer pour les porter auprès de l'Etat.

Voici la répartition du temps de travail entre les actions au sein de cette mission :



La mission « Contribution à la résolution des problèmes de production des produits de la ruche » en bref :

26 sujets traités

17 réunions de la commission RPP	8 réunions de la commission AB	8 réunions pour un plan de lutte national contre Varroa destructor
4 réunions "Apiculture Biologique" de l'INAO	8 réunions pour un plan de lutte national contre le frelon asiatique	13 réunions pour un plan sanitaire d'intérêt collectif (PSIC) contre la loque américaine
3 participations au comité des experts apicoles du CNOPSAV	3 comité de pilotage du projet SINEMA	3 réunions avec des experts scientifiques sur les conservatoires de l'abeille Noire
2 contributions à des consultations publiques de l'Etat	5 projets RPP lancés	3 commission apicole de GDS France
1 rencontre avec la directrice de la DGAI	1 rencontre avec la directrice de l'INAO	
1 stratégie de lutte commune ADA / ITSAP / InterApi contre varroa	1 une note sur l'adaptation de la filière apicole au changement climatique	1 schéma de gouvernance et de fonctionnement pour la gestion du sanitaire apicole
1 plan national de piégeage des frelons asiatiques au printemps	1 plan national de lutte contre les frelons asiatiques	1 note juridique sur l'utilisation légale de l'acide oxalique

### Amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche

Cette mission est traitée au sein de la commission « Qualité, traçabilité et économie de la filière » et de la commission « Normalisation ». Le bilan de la participation aux réunions est disponible en annexe 2. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions, en lien avec la mission, présentes sur la feuille de route des commissions :

Action	Etat d'avancement
Suivre la réglementation concernant l'étiquetage des produits apicoles	Réalisée
Rappeler la réglementation sur l'étiquetage du miel et de la gelée royale	En cours
Co-construire avec la DGCCRF une fiche synthétique sur l'étiquetage de la gelée royale	En cours
Augmenter les connaissances sur les non-conformités des produits	En cours
Rappeler les bonnes pratiques d'hygiène aux apiculteurs	En cours
Augmenter les connaissances sur les méthodes de détection de l'adultération des produits de la ruche et leur fiabilité	En cours
Augmenter les connaissances sur les problèmes de qualité des miels	En cours
Augmenter les connaissances sur l'impact de la conservation au froid de la gelée royale	En cours
Ajout : Centraliser les signalements de fraudes afin de repérer les tendances générales et de faire le lien avec la DGCCRF	En cours
Suivre les travaux internationaux sur le miel	En cours
Suivre les travaux internationaux sur la propolis	En cours
Suivre les travaux internationaux sur le pollen	En cours
Suivre les travaux internationaux sur la gelée royale	En cours
Suivre les travaux européens sur l'authenticité du miel	En cours
Travailler sur l'identification simple des produits de la ruche français	A commencer : reportée car l'étiquetage des produits français faisait partie de la loi "EGalim 2"
Augmenter les connaissances entre posologie des produits de la ruche et effets sur l'organisme	Reportée à la suite d'un appel à projets infructueux
Augmenter les connaissances sur le déphasage des miels en linéaire	Reportée

*Etat d'avancement des actions présentes sur la feuille de route 2021-2022 en lien avec l'amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche*

Cet exercice a été marqué par la finalisation et l'entrée en application de la loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs (dite « EGalim 2 »), dont un article fait évoluer les règles d'étiquetage de l'origine de la gelée royale et des miels mélangés. InterApi s'est investie pour porter les positions de la filière apicole auprès des parlementaires en amont de l'adoption de la loi et auprès de l'Etat en amont de la publication du décret d'application. A la suite de l'entrée en application de la loi, InterApi a rappelé aux pouvoirs publics l'importance de faire évoluer la directive européenne dite « miel » rapidement pour harmoniser les règles d'étiquetage des pays d'origine des miels, au risque de faire perdurer des situations de concurrence déloyale entre conditionneurs européens. InterApi a répondu dans ce sens à la consultation européenne sur les normes de commercialisation. Les travaux sur cette directive ayant été lancé fin 2022 par la Commission Européenne, la commission les suit avec attention et a rappelé sa position sur l'étiquetage des pays d'origine des miels mélangés et son souhait de ne pas voir le reste de la directive évoluer.

Sur l'étiquetage, InterApi attend que les règles se soient stabilisées pour le miel avant de faire une communication auprès des acteurs de la filière. Pour la gelée royale, la fiche synthétique portée par le GPGR est toujours en cours de validation auprès de la DGCCRF. L'action visant à trouver un moyen d'identification simple des produits de la ruche français n'a pas été lancée car l'étiquetage des produits français était inclus dans la loi « EGalim 2 » et qu'il existe déjà de nombreuses initiatives dans la filière, cela n'a donc pas été retenue comme une priorité sur cet exercice, au cours duquel le temps a pu manquer.

Afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des produits de la ruche français et de développer des données permettant à la filière d'informer les consommateurs, la commission souhaitait travailler sur l'acquisition de connaissances sur les causes de non-conformités des produits de la ruche, sur les méthodes de détection de l'adultération et leur fiabilité et sur les problèmes de qualité des miels. Un appel à projets a été lancé en 2021 mais n'a reçu aucune réponse. Un travail de définition d'un nouveau projet est en cours avec le réseau ADA/ITSAP.

Le rapport de la DGCCRF sur les non-conformités des produits montrant le lien dans plusieurs cas avec une méconnaissance de certaines règles par les apiculteurs, un projet a été lancé avec l'ITSAP-Institut de l'abeille sur la réalisation de supports de communication sur les points



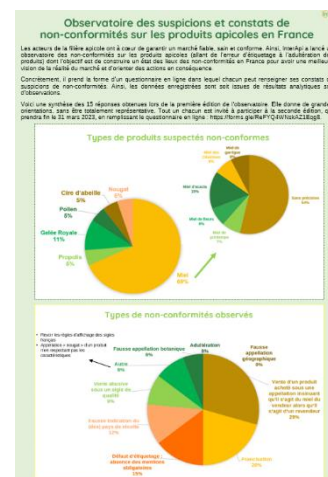
essentiels du guide des bonnes pratiques d'hygiène en apiculture. Une présentation pour les formateurs et une plaquette de 4 pages pour les apiculteurs sont en cours de réalisation.

Sur cette même thématique de qualité, InterApi a lancé avec le GPGR un appel à projets sur l'impact de la conservation au froid de la gelée royale. Celui-ci, tourné vers une synthèse bibliographique, n'a pas reçu de réponse. Un nouvel appel à projets a été travaillé avec le GPGR, plus tourné vers l'expérimentation pour déterminer l'impact des conditions de conservation de la gelée sur ses propriétés, notamment antibactériennes. Il devrait être lancé début 2023.

Les résultats de ce projet seront aussi mobilisés dans le cadre des discussions internationales sur la normalisation de la gelée royale. La totalité des projets de normalisation internationale des produits de la ruche, gelée royale, pollen, propolis et miel, sont encore en cours. Les projets en sont à des stades différents mais continuent d'avancer, avec toutes les difficultés liées à la nécessité de trouver des consensus entre pays aux pratiques et environnements différents. Les projets de norme sur la gelée royale, le pollen et la propolis ont été soumis à consultation publique fin 2022, après avoir été traduits en français. A noter que sur cet exercice deux nouveaux projets de norme ont été lancés, un sur l'analyse de la propolis et un sur la palynologie du miel. Deux nouveaux groupes ont également été créés, un sur la terminologie des produits apicoles et un sur les méthodes d'analyse.

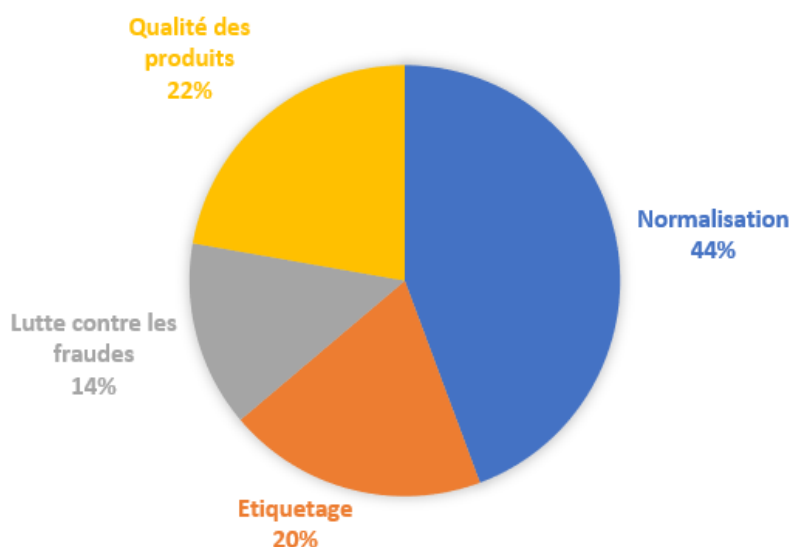
Les travaux sont suivis au niveau international par des experts. InterApi finance, grâce à la subvention du Programme Apicole Européen, le temps de Cindy ADOLPHE, qui représente la France dans les réunions sur les produits de la ruche, travaille sur le fond du projet de norme sur le miel et suit les travaux européens sur l'analyse RMN et l'analyse des isotopes stables pour le miel, en faisant le lien avec la commission française sur l'authenticité des aliments, pilote sur ces projets. La subvention permet également de financer le travail de l'AFNOR normalisation qui assure le secrétariat du groupe international sur le miel et l'animation de la commission française sur les produits de la ruche. InterApi suit les avancées des travaux et se positionne sur les points qui sont soumis par les experts afin de participer à construire la position française.

A la suite de la réunion, sur l'exercice précédent, avec la DGCCRF sur les actions qu'InterApi pourrait mener dans la lutte contre les fraudes, un observatoire des suspicions de non-conformité des produits de la ruche a été lancé. L'objectif est de recenser ce qu'il se passe sur le terrain afin d'en informer la DGCCRF pour qu'elle puisse le prendre en compte lors de l'établissement de son plan de contrôle annuel et des messages adressés à ses services locaux. 15 réponses ont été réalisées sur cette première édition, ne permettant pas d'avoir de résultats robustes. Une synthèse des réponses et un flyer ont tout de même été réalisés et diffusés via les adhérents aux acteurs de la filière afin qu'ils puissent voir à quoi sert cet observatoire et s'en saisissent en répondant au [questionnaire en ligne](#).



Les actions prévues sur l'augmentation des connaissances sur le lien entre posologie des produits de la ruche et impacts sur le corps humain et sur le déphasage des miels en linéaire ont été reportées par manque de temps (le travail sur la loi EGalim 2 a été plus important que prévu). Un appel à projets a été lancé sur le premier sujet mais il n'a pas reçu de réponse.

Voici la répartition du temps de travail entre les actions au sein de cette mission :



La mission « Amélioration de la qualité et de la traçabilité des produits de la ruche » en bref :

**15** sujets traités

**14** réunions de commission

**1** réunion avec la DGCCRF

**3** réunions nationales sur la normalisation des produits de la ruche

**1** synthèse des résultats de l'observatoire des suspicions de non-conformités des produits de la ruche

**1** proposition d'amendement

**4** appels à projets lancés

**1** réponse à une consultation européenne

### **Amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière**

Cette mission est traitée au sein de la commission « Qualité, traçabilité et économie de la filière ». Le bilan de la participation aux réunions est disponible en annexe 2. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions, en lien avec la mission, présentes sur la feuille de route de la commission :

Action	Etat d'avancement
Augmenter les connaissances sur la production 2021 de produits de la ruche	Réalisée
Ajout : Augmenter les connaissances sur la production 2022 de produits de la ruche	Réalisée
Travailler sur une meilleure adéquation entre la production et la commercialisation Renommée : Travailler sur des indicateurs de coûts de production et de marché	En cours
Augmenter les connaissances sur les flux internationaux de produits de la ruche	A commencer

### Etat d'avancement des actions présentes sur la feuille de route 2021-2022 en lien avec les marchés des produits de la ruche

**Synthèse : Estimation de la production de miel 2022**

Cette synthèse présente l'estimation de la production française de miel en 2022 menée par ADA France, en partenariat avec le réseau des ADA, et avec le concours financier du programme agricole européen et d'InterApi.

**Objectifs de l'étude :**  
Les objectifs de cette étude sont d'estimer le tonnage total national et par région de miel produit, d'estimer le tonnage total national de certaines variétés, d'estimer le volume de miel sous signe de qualité, d'estimer le volume de miel vendu en direct/demi-gros/direct, et d'informer les hypothèses à l'issue d'experts sur les éléments ayant pu conduire au niveau de production de l'année.

**Estimation de la production de miel en 2022 :**  
La production de miel en 2022 est estimée à 36 572 tonnes (cf. Figure 1). La production de miel en 2022 était estimée à 36 802 tonnes, en dessous donc d'une hausse de 36,4 % de la production de miel en 2022 par rapport à 2021.

Le début de saison a été bon. Les récoltes de printemps ont été globalement bonnes à très bonnes. Les récoltes d'été ont été moyennes, du fait de la sécheresse et des chabots, la saison s'est d'ailleurs terminée tôt. Les récoltes ont été courtes et localisées, certaines se chevauchant. En fin de saison le hivers antérieur était présent sur les ruchères. On observe cependant un certain rebond depuis septembre/octobre dans quelques régions, ce qui pourrait donner lieu à des récoltes tardives complémentaires.

Figure 1 : Evolution de la quantité de miel produite entre 2015 et 2022 (tonnes)

Page 1 sur 7

Afin de donner une première estimation des volumes de miel produits en France dès l'automne, pour donner un outil aux acteurs de la filière dans leurs discussions commerciales, InterApi a lancé un appel à projets en 2021, remporté par ADA France, avec qui le travail a été reconduit en 2022. En effet, l'estimation des volumes de 2021 était à 2 000 tonnes près celle donnée par FranceAgriMer. Les résultats 2022 seront à nouveau comparés aux résultats de FranceAgriMer afin de pouvoir faire évoluer la méthodologie en 2023 le cas échéant. Des synthèses à destination des acteurs de la filière, complétées par un dossier plus détaillé sont produits chaque saison.

Dans une logique de dialogue interprofessionnel, InterApi a présenté le calendrier des négociations commerciales dans une réunion avec des représentants d'ADA.

Afin de participer à une meilleure connaissance des marchés apicoles, InterApi participe aux comités de pilotage de l'observatoire de la production de miel et de gelée royale et du panel des ventes de miel en GMS, financés par FranceAgriMer.

Comme indiqué précédemment, cet exercice a été marqué par l'élaboration et l'entrée en application de la loi dite « EGAlim 2 ». Celle-ci instaure notamment de nouvelles règles en termes de négociations commerciales et donne la responsabilité aux interprofessions de mettre à disposition des acteurs de la filière des indicateurs pertinents relatifs aux coûts de production et des indicateurs de marché. Afin de sensibiliser les acteurs de la filière aux impacts de la nouvelle réglementation, InterApi a fait appel au cabinet d'avocats Alinéa pour qu'il en fasse une présentation. InterApi a également contribué à la rédaction d'un article dans la revue de l'ADA Nouvelle Aquitaine et dans la revue Réussir Apiculture et rédigé une note synthétique à destination des apiculteurs.

**Apicultrices-trices : ce que la loi visant à protéger la rémunération des agriculteurs change pour vous**

Dans l'objectif d'améliorer la contractualisation des apiculteurs, les professionnels ont approuvé en octobre 2022, après un conseil des Bords de l'Estuaire de l'Estuaire de 2022, une adaptation de la loi « EGAlim 2 » concernant la loi n° 2021-1187 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs. Ces modifications ont pour effet de contractualiser tout acte de vente de produits agricoles afin de mieux répartir la valeur ajoutée entre les différents maillons de la chaîne et de renforcer le dialogue entre eux et de permettre aux agriculteurs de valoriser leurs productions à un niveau maximum viable de production.

**Vous une synthèse des éléments que vous devez prendre en compte dans vos relations commerciales**

**Une contractualisation écrite encadrée**

La loi prévoit un contrat de 2016 (article 2016-1187), sans nouvelle contractualisation commerciale entre le producteur et son premier acheteur pour les produits agricoles tels que le miel, avant son entrée en vigueur partielle (de septembre 2021 au maximum 2 ans), passé par le producteur comme lors des négociations. Cette obligation s'applique aux contrats ou accords conclus en cours de saison 2022, dès leur renouvellement et au plus tard le 31 janvier 2025.

Toutefois, compte tenu de la situation actuelle de la filière apicole, InterApi a demandé une exemption à cet égard pour les produits de la ruche. Les clients doivent donc contractualiser, conformément aux accords commerciaux en vigueur, le contrat de vente du miel en cours de saison 2022, sans obligation de passer par le producteur.

Si vous êtes le premier acheteur du miel, vous devez respecter les modalités de paiement suivantes :

- Modalités de paiement du produit commercialisé par le contractant
- Prix de modalités de contractualisation de miel
- Modalités de règlement des produits de miel (pour obligation si la durée du contrat est inférieure à 2 ans) ;
- Durée (ou de durée maximum) du contrat ;
- Cas de non-paiement du produit ;
- Délai de préavis et modalités de résiliation.

Les modalités de règlement de miel (ou d'autres produits agricoles) de miel de production, de miel et de qualité sont contractuellement négociées entre les parties au contrat. Les indicateurs relatifs doivent être indiqués dans le contrat.

**Les modes de paiement de miel**

- Le miel peut être payé par :
  - Paiement à l'avance
  - Paiement à la livraison
  - Paiement à la fin de la saison
  - Paiement à la fin de la campagne
  - Paiement à la fin de la campagne
  - Paiement à la fin de la campagne
  - Paiement à la fin de la campagne
- Le miel peut être payé par :
  - Paiement à l'avance
  - Paiement à la livraison
  - Paiement à la fin de la saison
  - Paiement à la fin de la campagne
  - Paiement à la fin de la campagne
  - Paiement à la fin de la campagne
  - Paiement à la fin de la campagne

Dans le cadre du rôle qui lui a été attribué par la loi, l'interprofession a demandé l'exemption de la filière apicole des dispositions relatives à la non-négociabilité de la matière première et à l'obligation de contractualisation. En effet, elles n'étaient pas adaptées à la filière apicole.

Dans ce cadre, l'interprofession a également accéléré le travail commencé en 2020 sur l'établissement d'indicateurs pertinents relatifs aux coûts de production. Après identification des attentes, des craintes et des lignes rouges des adhérents, InterApi a lancé un projet avec l'ADA Nouvelle Aquitaine, l'ITSAP-Institut de l'abeille et l'ADA Occitanie, composé d'un

benchmark des indicateurs relatifs aux coûts de production et de marché mis en place par les autres interprofessions, de l'élaboration d'indicateurs pour la filière apicole, de leur calcul et de leur mise à jour selon une fréquence à déterminer. Ce projet devrait aboutir fin 2023. Un délai d'application des dispositions de la loi sur ce sujet a été demandé mais a été refusé.

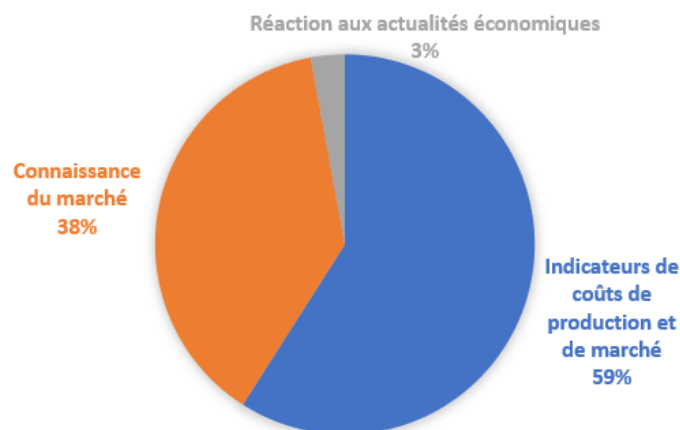
A la suite de la loi « Egalim 2 », InterApi a intégré le groupe de travail de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges (OFPM) piloté par FranceAgriMer.

Afin d'aider la filière à se doter d'indicateurs de marché, InterApi a sollicité le Ministère en charge de l'agriculture et FranceAgriMer afin d'intégrer le miel au Réseau des Nouvelles des Marchés, piloté par FranceAgriMer, qui donne des indications sur les évolutions de prix.

L'exercice a aussi été marqué par la guerre en Ukraine et ses répercussions économiques, notamment sur le prix de l'énergie. InterApi a recensé les problématiques rencontrées par les acteurs de la filière et fait le lien avec les pouvoirs publics.

L'action d'acquisition de connaissances sur les flux internationaux des produits de la ruche n'a pas pu être commencée faute de temps (le travail sur la loi « Egalim 2 » a pris plus de temps que prévu).

Voici la répartition du temps de travail entre les actions au sein de cette mission :



La mission « Amélioration de la connaissance, la transparence et l'information relative aux marchés pour une juste rémunération de l'ensemble des maillons de la filière » en bref :

#### 8 sujets traités

- 1 réunion de présentation de la loi « Egalim 2 »
- 1 réunion de présentation du calendrier des négociations commerciales
- 3 groupes de travail de l'OFPM
- 2 comités de pilotage de l'observatoire de la production de miel et de gelée royale
- 2 comités de pilotage du panel des ventes de miel en GMS
- 2 réunions sur les impacts de la guerre en Ukraine
- 2 contributions à des articles sur la loi « Egalim 2 »
- 2 courriers de sollicitation des pouvoirs publics
- 1 flyer à destination des apiculteurs sur les impacts de la loi « Egalim 2 »
- 1 appel à projets
- 2 estimations de la production de miel en France

## Promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole

Cette mission est traitée au sein de la commission « Communication ». Le bilan de la participation aux réunions est disponible en annexe 2. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions présentes sur la feuille de route de la commission :

Action	Etat d'avancement
Api'week 2021	Réalisée
Api'week 2022	Réalisée
Miel de la chandeleur 2022	Réalisée
Miel de la chandeleur 2023	En cours
Développer un site internet	En cours
Développer les outils de communication sur l'évolution du règlement AB à destination des apiculteurs	Réalisée
Vœux 2022	Réalisée
Vœux 2023	En cours
Cartographie du public cible	En cours
Mise en place d'un plan de rencontre de partenaires institutionnels et médias/influenceurs	En cours
Création de supports de communication sur InterApi (document synthétique, vidéos)	En cours
Réaliser un Q&A's (comprenant les éléments de langage sur les pratiques de nourrissage)	En cours
Organiser la veille	A commencer
Réaliser le media-training pour les porte-parole	A commencer
Communiquer positivement sur un sujet d'actualité	A commencer
Organiser un pôle apicole au salon international de l'agriculture	A commencer
Mise en place d'un planning d'animation des RS	Réalisée
Rapport d'activités (de la commission et mise en page globale)	En cours
Ajout : Communiquer sur la CVE	Réalisée
Ajout : Gestion de crise	Non activée
Ajout : Gestion des médias	En cours
Ajout : Communiquer sur les actions d'InterApi	En cours
Ajout : Développer des supports de communication pédagogique sur des actualités de la filière apicole pour les acteurs économiques de la filière	Réalisée
Ajout : Participation à la campagne de communication collective sur l'agriculture biologique, pilotée par l'Agence Bio	Réalisée

### Etat d'avancement des actions présentes sur la feuille de route 2021-2022 en lien avec la promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole

InterApi a continué le déploiement de sa stratégie de communication, rappelé dans l'encadré ci-dessous.



Afin de développer la notoriété d'InterApi auprès des acteurs de la filière et des tiers, plusieurs actions ont été entreprises :

- Développer un site internet, principalement pour les acteurs économiques de la filière, les médias et autres relais d'opinion, les acteurs politiques et les pouvoirs publics. Les consommateurs et leurs associations, les acteurs institutionnels de la filière apicole, le monde agricole et les associations



et ONG environnementales sont des cibles secondaires. L'architecture, le maillage interne, le modèle de page et le processus d'alimentation du site ont été réalisés. 10 pages sont déjà développées et en attente de mise en ligne. InterApi réalise se projet en collaboration avec les agences Kubiweb et Question de Com.

- Rédiger des éléments de langage sur InterApi qui ont été diffusés à tous ses adhérents.
- Réaliser 2 présentations d'InterApi auprès de tiers ;
- Aller à la rencontre d'acteurs de la filière : des représentants d'InterApi sont allés au lancement de l'ADA Ile-de-France, à la rencontre d'apiculteurs lors d'un déplacement en Occitanie et en Provence-Alpes-Côtes-d'Azur et dans deux entreprises de conditionnement.
- Réaliser des campagnes de vœux en 2022 et 2023 auprès des acteurs de la filière, de partenaires, d'acteurs politiques, des pouvoirs publics et de médias.
- Réaliser des vidéos sur les projets financés par InterApi. Sur l'exercice 3 vidéos ont été réalisées et diffusées.
- Mettre en page des supports de communication pour les acteurs de la filière afin de les informer sur des actualités : 2 flyers ont été réalisés en partenariat avec les commissions concernées par les sujets : un sur les impacts de la loi « Egalim 2 » pour les apiculteurs, un sur le contexte d'élaboration de la réglementation sur l'apiculture biologique. Le flyer de communication sur la CVE a aussi été mis à jour afin d'informer les nouveaux cotisants.
- Animer deux pages professionnelles sur les réseaux sociaux : une sur LinkedIn et une nouvellement lancée sur Facebook.



### Comptes « InterApi », professionnels

#### Bilan de la page Facebook

Créée en octobre 2022  
 11 posts  
 77 abonnés  
 44 personnes qui aiment la page  
 222 impressions en moyenne

#### Bilan de la page LinkedIn

Créée en avril 2021  
 34 posts **+1 600%** et 5 relayés pour l'Api'Week 2022  
 422 abonnés **+1 307%**  
 984 personnes qui aiment la page **+53%**  
 455 impressions en moyenne **+37%**

Sur cet exercice, InterApi a également lancé une chaîne Youtube afin d'héberger ses contenus vidéos. Pour l'instant il y a 4 inscrits et 4 vidéos qui font en moyenne 99,5 vues.

Face au constat que la consommation de miel en France diminue, que le taux de pénétration du miel dans les foyers français diminue, que les consommateurs de miel sont essentiellement âgés et que le miel se consomme majoritairement avec une boisson et au petit-déjeuner<sup>2</sup>, InterApi met en place des actions de communication sur les produits et les métiers de la filière apicole qui ont pour objectifs de stabiliser voire augmenter la consommation de miel, rajeunir les consommateurs et diversifier les moments de consommation.

Une de ces actions est l'Api'Week. Cet événement d'une semaine a été lancé en 2021 et reconduit en 2022. Le principe est d'organiser au niveau national un espace de communication et d'appeler les acteurs de la filière à s'en saisir en organisant des événements. Les cibles prioritaires sont les responsables d'actes d'achat des familles avec enfants, de classe moyenne, urbains et péri-urbains et les médias.

En 2021 cet événement s'est tenu du 19 au 25 novembre avec comme objectifs de rattacher le miel aux notions de plaisir gustatif et de produit naturel, de faire connaître les variétés de miel et de déclencher des actes d'achat de miel. Il a comporté différents éléments :

3 affiches, avec version personnalisable  
5 fiches pour les consommateurs

2 courriers types pour les élus locaux, 1 pour les offices de tourisme

Des éléments de langage

1 guide pratique pour mettre en place un événement

1 fiche de prise d'appel des médias

1 visioconférence de présentation du dispositif

1 espace drive en ligne et 1 adresse mail

1 tableau de référencement des événements avec lien avec une carte interactive sur 2 pages web dédiées

1 événement presse et 1 événement influenceurs avec dégustation de miels

1 communiqué de presse national avec déclinaisons régionales

1 dossier de presse

1 campagne de communication sur les réseaux sociaux (FB et LinkedIn) avec un jeu concours et un partenariat influenceur

1 enquête de satisfaction



L'événement a été mis en place avec l'agence de communication et de relations presse BCW.

Les résultats chiffrés de cet événement sont en demi-teinte, ils permettent de constater que l'événement a eu des retombées mais qu'il y a une marge de progression.

<sup>2</sup> FranceAgriMer, Bilan de campagne miel 2019, 37p.

## Une soixantaine de participants à la visioconférence

**42 événements** référencés

**32 retombées presse** (21 en PQR, 6 en GP Cuisine, 5 en presse spécialisée) 100% neutres à positives

**33 736 623 vues estimées** (1,94 millions de lecteurs et 31,79 millions de visiteurs web)

**10 journalistes** à l'[l'Api'Lunch](#)

**7 influenceurs** à l'[l'Api'Hour](#)

**38 stories** publiées


**906,6k d'abonnés** potentiellement touchés


Partenariat avec Hervé Cuisine :

Post fixe : 232 755 impressions, 179 702 personnes touchées, 5 525 likes, 1 752 enregistrements, 72 commentaires

Stories : 168 468 impressions, 166 160 comptes touchés

Jeu concours : 501 participants

 61 posts, 236 158 personnes touchées, 1 269 likes, 57 commentaires, 286 partages, 1,2% d'engagement

 38 posts, 6 209 personnes touchées, 740 engagements, 34 partages, 12% d'engagement

Les retours qualitatifs à l'enquête de satisfaction montrent que les acteurs de la filière sont plutôt satisfaits et souhaitent se réinvestir en 2022.

L'action a donc été reconduite en 2022, du 7 au 13 octobre, avec une autre agence de communication, Sevanova, et une autre agence de relations presse, Oxygen. La cible prioritaire a été recentrée sur les responsables d'actes d'achat des familles avec enfants, de classe moyenne, urbains et péri-urbains et les objectifs ont été d'informer sur les métiers de la filière apicole, les interactions au sein de la filière et les produits de la ruche, en les mettant en valeur, et de rattacher les produits de la ruche aux notions de terroir, plaisir gustatif et qualité.

L'événement a été constitué de différents éléments :

1 affiche, 1 drapeau, 1 flyer, 1 roll-up, 1 bâche, 1 encart presse

1 service de personnalisation des supports

1 livret de présentation de la filière pour les consommateurs

1 vidéo de présentation de la filière

1 courrier type pour les élus locaux, 1 pour les offices de tourisme, 1 carton d'invitation

Des éléments de langage

1 guide pratique pour mettre en place un événement

1 guide pratique sur la gestion des médias

1 visioconférence de présentation du dispositif

5 newsletters

1 espace drive en ligne et 1 adresse mail

1 formulaire de référencement des événements avec lien avec une carte interactive sur 1 page web dédiée

Service de mise en relation des acteurs, tiré par des acteurs « moteurs »

1 communiqué de presse, 1 [save the date](#)

1 dossier de presse avec les événements par région

1 campagne de communication sur les réseaux sociaux (FB et LinkedIn) avec un jeu concours et 5 partages produits

Le Haut Patronage du MASA

1 enquête de satisfaction



Les résultats chiffrés de l'action ont montré une progression dans l'appropriation de l'événement par les acteurs de la filière et de sa notoriété :



**28 participants** à la visioconférence (-53%)

**54 événements** référencés (+22%), majoritairement en IDF et AURA, 50% par des conditionneurs

**82 retombées presse** (79,5% en régionale, 45,8% en AURA, 38,6% d'articles dédiés ; +200 journalistes contactés) (+ 156%)

**301 715 250 vues estimées** (+8%)




**3 interviews** organisées

**10 portages presse**

**5 portages influenceuses**

**26 parutions**

**32 729 personnes touchées**


 16 posts (-75%), 1 story, 213 157 personnes touchées (-10%), 3 830 interactions  
 3 posts (-92%), 1 183 personnes touchées (-81%), 293 engagements (-60%), 7 partages (-98%), 22,9% d'engagement (+91%)

**11%** des acteurs ont sollicité le service de personnalisation

**296 vues** de la vidéo

Les résultats qualitatifs montrent une satisfaction globale des acteurs de la filière et font ressortir des points d'amélioration qui seront pris en compte pour l'édition 2023.

Une autre action est mise en place de façon récurrente depuis 2020 : l'Api'Chandeleur. Elle a été mise en place à la suite du constat de la baisse des parts de marché du miel au moment de la chandeleur.

Ses objectifs en 2022 étaient de donner envie aux consommateurs de mettre du miel sur leurs crêpes pour se faire plaisir, de rattacher la consommation du miel avec les crêpes à une consommation responsable, de faire connaître la multitude de variétés de miel et de déclencher des actes d'achat de miel, notamment dans de nouveaux foyers. Ses cibles prioritaires sont les responsables d'actes d'achat des familles avec enfants, de classe moyenne, urbains et péri-urbains et les médias.


L'action a été réalisée avec BCW, qui a proposé un concept : carrément Api'Chandeleur miel.




Il a été décliné autour d'un dossier de presse avec 3 recettes, un tuto sur le pliage des crêpes en carré et un focus sur le miel ; d'une campagne de communication sur Facebook et Instagram, avec un jeu concours en partenariat avec Tefal et un partenariat rémunéré avec l'influenceuse Clem Foodie (création de trois recettes et d'un jeu concours).

Les résultats chiffrés ont permis de constater que l'action avait permis de toucher du monde mais qu'il reste des marges de progression.

15 retombées presse 100% neutre à positive  
13 827 228 lecteurs potentiels (1,9M print, 11,8M web)

 17 publications, 371 347 impressions, 124 commentaires, 439 partages, 7 593 likes, 3,8% d'engagement

 32 publications à partir de décembre, 236 937 impressions, 757 commentaires, 264 enregistrements, 26 534 likes, 12% d'engagement

Jeu concours : 72 423 personnes touchées, 6 210 likes, 575 commentaires, 118 enregistrements

Partenariat avec ClemFoodie :

1 post : 38 889 impressions, 1 685 likes, 271 commentaires, 112 enregistrements

3 stories : 19 746 impressions

1 article de blog : 1 163 vues

Cette action de communication va être reconduite en 2023, la commission a commencé à la travailler avec les agences Sevanova et Oxygen.

Durant cet exercice, InterApi s'est également intégrée à l'action de communication sur l'agriculture biologique, pilotée par l'Agence Bio et financée par le Ministère en charge de l'agriculture. Cette action était divisée en deux parties : une campagne générique et une déclinaison par filière. Pour la filière apicole ont été créés :

- Une recette d'abricots rôtis et chantilly au miel, par le chef Thibaut Spiwack ;
- Une affiche avec la recette et des messages dédiés ;
- Une vidéo de la recette.

InterApi les a diffusés sur ses réseaux sociaux et a également cosigné un communiqué de presse.



Toujours dans l'optique de faire la promotion des produits et des métiers de la filière apicole auprès des consommateurs, InterApi a deux pages à destination du grand public sur les réseaux sociaux, une sur Facebook et une sur Instagram. La page Facebook a changé de nom en octobre 2022 afin d'être cohérente avec le compte Instagram « Miel et produits de la ruche » et de laisser la place à la page Facebook « InterApi » à destination des professionnels. L'animation de ces pages a été faite en partenariat entre InterApi et Sevanova.

### Comptes « miels et produits de la ruche », grand publics

#### Bilan de la page Facebook

Créée en 2019

85 posts **+507%** et 39 relayés pour les Api'Week (23+16)

1 217 abonnés **+65%**

984 personnes qui aiment la page **+53%**

#### Bilan de la page Instagram

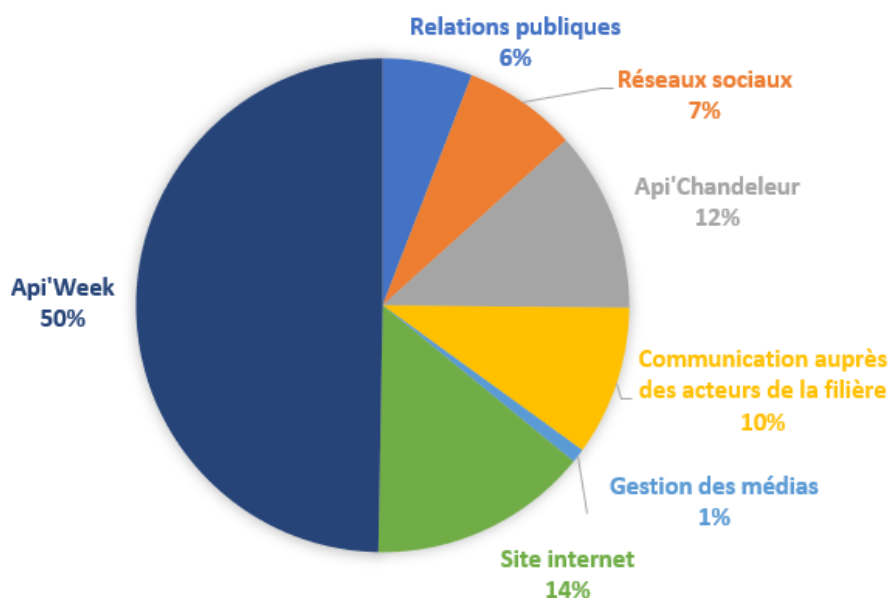
Créée en décembre 2021

70 posts

532 abonnés

Les actions autour de l'organisation de la veille, la réalisation d'un média-training pour les membres du comité exécutif, l'organisation d'une campagne de communication positive sur un sujet d'actualité et l'organisation d'un pôle apicole au Salon International de l'Agriculture n'ont pas été commencées faute de temps. L'action de gestion de crise n'a pas eu besoin d'être enclenchée.

Voici la répartition du temps de travail entre les actions au sein de cette mission :



La mission « Promotion des produits de la ruche et des métiers de la filière apicole » en bref :

**15** sujets traités

**16** réunions de commission

**1** document avec des éléments de langage

**4** actions de communication

**2** pages internet

**2** campagnes de vœux

**3** flyers

**2** présentations sur InterApi

**3** vidéos sur les projets financés

**4** réseaux sociaux sur lesquels InterApi est présente

**4** courriers

**3** rencontres institutionnelles

**2** communiqués de presse

### Autres actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière

Cette mission est traitée de façon transversale au sein d'InterApi. Voici le bilan de l'état d'avancement des actions présentes sur la feuille de route :

Action	Etat d'avancement
Suivre l'évolution de la PAC	Réalisée
Montage du prochain dossier CVE : modalités, feuille de route et budget	Réalisée
Réflexion sur la structuration de la filière	En cours
Réfléchir à la mise en place d'une collaboration avec Beefriendly	A commencer

Etat d'avancement des autres actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière

L'exercice a été marqué par l'élaboration du plan stratégique national, base de la déclinaison de la politique agricole commune en France, qui comprend notamment le programme sectoriel apicole, nouveau programme apicole européen.

InterApi a contribué aux groupes de travail pour élaborer les dispositifs du programme sectoriel et aux réunions sur les MAEC afin de porter les positions de la filière, préalablement définies avec les commissions compétentes.

InterApi a également participé au comité de pilotage de l'évaluation du dispositif sur la formation du programme apicole européen.

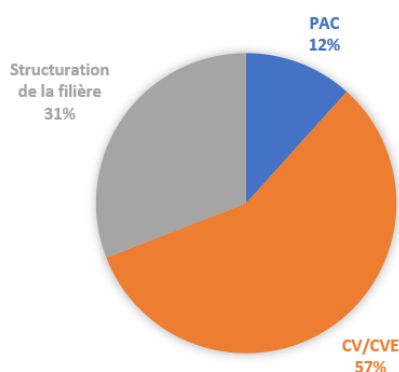
InterApi a également construit un nouvel accord interprofessionnel afin de lever des cotisations volontaires étendues et des cotisations volontaires pour mettre en place une feuille de route jusque 2025. Cet accord a été étendu jusqu'au 31 décembre 2025.

Une réflexion sur la structuration de la filière, notamment des relations avec le réseau ADA/ITSAP et des relations entre acteurs du sanitaire a été lancée afin de donner un cadre permettant la mise en place d'actions efficaces en optimisant les moyens. Ce travail est décrit dans la partie du rapport sur l'intégration dans son environnement d'InterApi.

Afin de servir les intérêts transversaux de la filière, des représentants d'InterApi ont participé à des réunions institutionnelles.

L'analyse de la demande de collaboration de Beefriendly n'a pas pu être réalisée faute de temps.

Voici la répartition du temps de travail entre les actions au sein de cette mission :



La mission « autres actions utiles à la défense des intérêts collectifs de la filière » en bref :

**9** sujets traités

- 1** accord interprofessionnel
- 1** extension d'accord interprofessionnel
- 4** comités sectoriels apicoles
- 7** réunions institutionnelles
- 9** réunions sur la PAC

L'exercice 2021-2022 d'InterApi en bref :

**73** sujets traités

**109** réunions

- 4** communiqués de presse
- 134** reprises presse
- 18** courriers
- 12** appels à projet
- 4** actions de communication
- 12** livrables
- 1** accord interprofessionnel
- 3** réponses à des consultations publiques
- 2** assemblées générales
- 10** conseils d'administration
- 1** comité exécutif
- 17** commissions « résolution des problèmes de production »
- 8** réunions du groupe de travail « AB »
- 14** commissions « qualité, traçabilité et économie de la filière »
- 4** comités de liaison « ITSAP – ADA »
- 16** commissions « communication »
- 4** commissions « budget »
- 2** commissions de conciliation

## Bilan financier

Voici les dépenses réellement effectuées toutes taxes comprises sur l'exercice 2021-2022, comparées aux montants prévisionnels et aux dépenses de l'exercice précédent, ainsi que les ressources encaissées par rapport à ce qui avait été prévu et aux ressources de l'exercice précédent :

	CHARGES			PRODUITS			
	Prévisionnel	Réalisé	n-1		Prévisionnel	Réalisé	n-1
<b>PERSONNEL</b>	<b>156 143</b>	<b>154 931</b>	<b>60 054</b>	Cotisations annuelles	8500	8500	9750
				Avance de trésorerie	0	0	4 000
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>	<b>1 015</b>	CV	9 500	6 497	3 668
				Subvention PAE	140 000	161 658	74 702
<b>SERVICES</b>	<b>91 270</b>	<b>54 745</b>	<b>70 227</b>	Remboursement des trop perçus	0	0	2 808
				CVE France	631 692	986 047	573 315
<b>FRAIS DE REPRESENTATION</b>	<b>85 427</b>	<b>22 510</b>	<b>6 766</b>	CVE Import	147 230	245 335	27 265
				Ressources exceptionnelles	0	22 524	
<b>FRAIS DE PRELEVEMENT</b>	<b>76 889</b>	<b>36 982</b>					
<b>AUTRES (remboursements)</b>	<b>3 000</b>	<b>24 500</b>	<b>0</b>				
<b>ACTIONS</b>	<b>954 937</b>	<b>512 939</b>	<b>108 688</b>				
Amélioration de la santé animale	160 000	52 306	0				
Amélioration des conditions de commercialisation	281 329	145 680	83 005				
Amélioration de la qualité des produits	60 000	22 492	0				
Promotion et mise en valeur de la production	274 060	214 502	4 470				
Protection de l'environnement	104 748	23 892	12 164				
Amélioration de la connaissance de la production et du marché	70 000	54 067	40				
Créer un site internet	0	0	1 440				
Communication CVE	0	0	7 569				
Mesure de protection de l'apiculture biologique	5 000	0	0				
<b>Total</b>	<b>1 370 666</b>	<b>806 607</b>	<b>246 751</b>	<b>Total</b>	<b>936 922</b>	<b>1 430 561</b>	<b>695 508</b>

Il est à noter que dans le montant des charges totales prévu dans le budget prévisionnel de l'exercice 2021-2022 était de 1 404 933€ car il y avait également 30 000€ de réserves pour dépassement de budget et 4 267€ de provisions pour fonds propres. Dans les « frais de représentation », 10 179,88€ ont été dépensés en indemnités forfaitaires pour le Président et le Vice-Président.

Dans les ressources, 381 803,42€ ont de cotisations volontaires étendues « France » ont été perçues fin 2022 au titre de l'année 2023. Les ressources exceptionnelles correspondent à un versement de l'association Promomiel à la suite de sa liquidation (22 500€) et au remboursement d'une somme trop perçue après une erreur de calcul. Il est aussi à noter que la subvention du PAE correspond à hauteur de 66 518,54€ à des dépenses engagées sur l'exercice 2020-2021. La subvention pour les dépenses de cet exercice sera complétée à hauteur de 44 859,75€ au maximum.

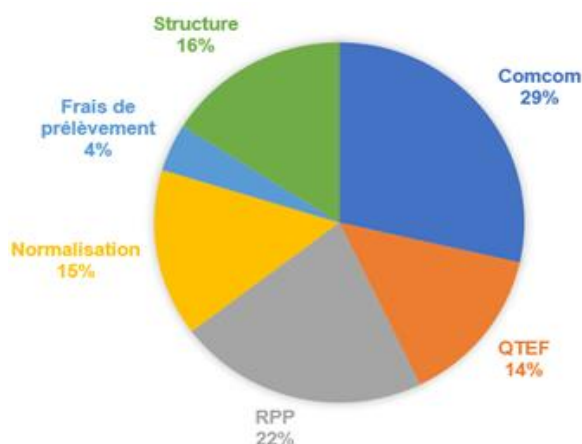
L'équilibre de trésorerie montre qu'InterApi a encaissé 623 952€ de plus que ce qu'elle a dépensé sur l'exercice. Le solde de trésorerie en début d'exercice étant de 448 132,4€, celui de la fin de l'exercice est de 1 072 085€. Toutefois, 122 710€ ont été engagés dans des projets sur cet exercice, sans être dépensés.

Ce solde positif s'explique par le retard de lancement de certaines actions et par des charges de fonctionnement nettement moins élevées que prévues, notamment à cause du ralentissement des réunions en présentiel dans un contexte post crise sanitaire.

Cependant, la comparaison des dépenses avec l'exercice précédent montre une augmentation de l'activité d'InterApi.

En se rapportant aux dépenses et aux ressources uniquement liées à l'exercice 2021-2022, le montant non dépensé est de 520 681€, principalement de la CVE encaissée sur cet exercice (507 679€) et des ressources propres. InterApi a conscience qu'un de ses enjeux sera d'augmenter les dépenses de CVE afin de réaliser des actions aux services des acteurs de la filière, en lien avec sa feuille de route.

Les dépenses de l'exercice ont été réparties comme suit entre les différents types de charges :



Les actions menées en communication ont réussi à être lancées en majorité sur l'exercice, contrairement à celles prévues pour la résolution des problèmes de production, sur la qualité et la traçabilité des produits de la ruche et sur l'économie de la filière, qui ont demandé plus de discussions internes et avec des partenaires.

Voici le compte de résultat de l'exercice 2021-2022 :

Charges	2021-2022	2020-2021	Produits	2021-2022	2020-2021
Charges d'exploitation	1 452 831,68	267 112,85	Produits d'exploitation	1 459 026,02	270 170,73
Autres achats et charges externes	725 347,24	198 883,12	Cotisations	1 296 519,50	13 417,87
Impôts, taxes et versements assimilés	387,40	516,97	Ventes de prestation de service	0	0
Salaires et traitements	127 355,16	50 747,99	Concours publics et subvention d'exploitation	139 998,97	256 736,03
Charges sociales	46 270,29	16 467,05	Ressources liées à la générosité du public	22 507,14	0
Dotations aux amortissements et dépréciations	730,67	382,82	Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	15
Reports en fonds dédiés	552 539,06	0	Utilisation des fonds dédiés	0	0
Autres charges	201,86	114,9	Autres produits	0,41	1,83
Charges financières	0	0	Produits financiers	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	Produits exceptionnels	0	0
<b>Total des charges</b>	<b>1 452 831,68</b>	<b>267 112,85</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 459 026,02</b>	<b>270 170,73</b>
Charges des contributions volontaires en nature	68 775,00	0	Contributions volontaires en nature	68 775,00	0

Il montre un résultat net comptable de 6 194,34€. Le bénévolat des élus investis dans InterApi, composante essentielle du fonctionnement d'InterApi, est estimé à 68 775€.

Voici le bilan 2021-2022 :

Passif	2021-2022	2020-2021	Actif	2021-2022	2020-2021
Fonds propres	-16 265,56	-22 459,90	Actif immobilisé	427,54	1 158,21
Fonds propres statutaires	-22 459,90	-25 517,78	Immobilisations corporelles	427,54	1 158,21
Excédent de l'exercice	6 194,34	3 057,88	Actif circulant	1 118 557,86	514 814,59
Fonds reportés et dédiés	552 539,06	0	Créances	45 170,22	66 518,54
Provisions	0	0	Disponibilités	1 072 084,72	448 132,40
Dettes	582 711,90	538 432,70	Charges constatées d'avance	1 302,92	163,65
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00			
Emprunts et dettes financières diverses	48 025,60	72 525,60			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 724,04	18 619,65	Autre actif	0	0
Dettes fiscales et sociales	25 023,84	14 760,22			
Autres dettes	135,00	582,89			
Produits constatés d'avance	381 803,42	431 944,34			
<b>Total</b>	<b>1 118 985,40</b>	<b>515 972,80</b>	<b>Total</b>	<b>1 118 985,40</b>	<b>515 972,80</b>

Il permet de constater que la situation financière d'InterApi est saine. Un échéancier de remboursement des avances de trésorerie a été mis en place et a commencé à être mis en œuvre.

Les comptes d'InterApi sont établis par CerFrance l'Entreprendre et examinés par un commissaire aux comptes issu du cabinet Axiome Associés.

## Cap vers l'avenir !

Comme cela a été indiqué dans la présentation des actions, nombreuses sont celles qui devront se poursuivre sur l'exercice suivant.

Le plus gros enjeu d'InterApi sera certainement de réussir à déployer ses actions, en lien avec les attentes de la filière, et à avoir une communication efficace, notamment auprès des acteurs de la filière. Dans cette optique, un chargé de communication va être embauché. Il permettra également de renforcer les actions de relations publiques, afin de porter les positions de la filière auprès des acteurs politiques et des pouvoirs publics.

Un autre enjeu sera de faire avancer la structuration de la filière afin que chaque acteur ait un périmètre clair et que les relations entre eux soient renforcées pour plus d'efficacité au service des acteurs de la filière. Le prochain exercice sera aussi celui où il faudra finaliser la convention cadre avec le réseau ADA/ITSAP et la faire vivre.

Techniquement, il y a encore beaucoup à faire dans la lutte contre les menaces sanitaires, et plus particulièrement le varroa et le frelon asiatique et l'accompagnement des acteurs pour trouver des solutions aux impacts du changement climatique.

L'interprofession va aussi devoir relever le défi de définir des indicateurs pertinents relatifs aux coûts de production et des indicateurs de marché, et de développer tous les outils nécessaires pour une meilleure connaissance des marchés. Cela permettra aux relations entre acteurs de la filière de franchir un cap et d'aller vers plus de structuration.

Le renforcement de la traçabilité et de la qualité des produits reste également une priorité.

C'est sur ces constats qu'InterApi a bâti sa feuille de route 2023, présentée en annexe 4.

## Conclusion

Ce rapport d'activités met en exergue le chemin parcouru par InterApi durant cet exercice et les défis qu'il lui reste à relever.

Il est aussi l'occasion de remercier :

- Les délégués et administrateurs qui ont quitté leurs fonctions : Christophe BONNO, Thierry COCANDEAU, Bertrand FRESLON, Claude FUOCO, Philippe GAULARD, Yvan GOUTTEQUILLET, Philippe HUAU, Thierry LAUVERGEAT, Denis LUQUOT, Véronique OUDOT, Muriel PASCAL, Dominique RONCERAY, Marie-France ROUX, Xavier TURLIN et Pascal VALOIS ;
- La salariée du GPGR ayant quitté ses fonctions : Julie LEGRAND ;
- Coralie MAYET, qui a su mener à bien différents projets et à apporter notamment son énergie positive et son implication sans faille au service de la filière ;
- L'ensemble de nos partenaires, dans et à l'extérieur de la filière, cités dans la partie sur l'environnement d'InterApi ;
- Les élus et les salariés des structures adhérentes pour leur implication, et plus particulièrement ceux élus au comité exécutif, les référents de commissions et les



membres de la commission de conciliation, très investis pour le bon fonctionnement de l'interprofession ;

- L'équipe d'InterApi qui a su faire preuve d'adaptabilité, de persévérance et de compétence tout au long de cet exercice.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux élus et salariés qui s'investissent dans les travaux d'InterApi et espérons que le travail collectif permettra de relever les défis pour le développement de la filière apicole.

InterApi - interprofession des produits de la ruche  
97 boulevard Pereire 75017 Paris  
01.87.76.05.25 - [contact@interapi.fr](mailto:contact@interapi.fr)

## Annexe 1 : Liste des délégués et administrateurs, composition du comité exécutif et liste des salariés suivant InterApi au 31 décembre 2022

Salariés qui suivent les travaux	Organisation	Nom et prénom	Délégués à l'Assemblée Générale	Administrateurs au Conseil d'Administration	Membres du Comité Exécutif
<b>Collège Production</b>					
Elodie COLOMBO Emma NOZIERES	ADA France	Guillaume ANTENOR	Titulaire	Titulaire	
		Philippe HUAU	Suppléant	Suppléant	
Camille CHAUVARD	Confédération Paysanne	Bruno BONDIA	Titulaire	Titulaire	
		Christophe BENVENUTO	Titulaire	Suppléant	
		Fabien DUBREUIL	Suppléant		
		Muriel PASCAL	Suppléante		
Laurent DEVAUX	Coordination Rurale	Séverine RENOIR	Titulaire	Titulaire	
		Damien MERIT	Titulaire	Suppléant	
		Jérémy BECHET BARBAT	Suppléant		
		Jérôme FOURNEAUX	Suppléant		
	FedApi	Patrick GRUEZ	Titulaire	Titulaire	
		Tristan FAVRE	Suppléant	Suppléant	
Aurore LHOTTE	FFAP	Maël NADAN	Titulaire	Titulaire	
		Patrick BOUSSARD	Titulaire	Suppléant	
		Marie MIOR	Suppléante		
		Bruno VILLAR	Suppléant		
Bastien RENAUX	FNSEA	Eric LELONG	Titulaire	Titulaire	Président
		Simon BELLOT	Titulaire	Suppléant	
		Pascal TURANI	Suppléant		
		Laurent LEHR	Suppléant		
Ludivine FORGE Séverine FOREL	GPGR	Michaël GOURREAU	Titulaire	Titulaire	
		Guillaume PELISSIER	Suppléant	Suppléant	
	SPMF	Jean-Louis LAUTARD	Titulaire	Titulaire	
			Suppléant		
			Suppléant		
			Suppléant		
Cindy ADOLPHE	SNA	Frank ALETRU	Titulaire	Titulaire	Secrétaire
		Marc VALETTE	Titulaire	Suppléant	
		Béatrice ROBROLLE	Suppléant		
			Suppléant		
Pauline JULLIEN	UNAF	Yves DELAUNAY	Titulaire	Titulaire	Membre
			Titulaire	Suppléant	
		Henri CLEMENT	Suppléant		
<b>Collège commercialisation</b>					
Vincent MARTIN	FCA	Hervé MAYOUD	Titulaire	Titulaire	Membre
		Vincent MARTIN	Titulaire	Suppléant	
			Suppléant		
			Suppléant		
Hugues BEYLER Victoire CASSIGNOL	FCD	Hugue BEYLER	Titulaire	Titulaire	Trésorier
		Jacques CREYSSEL	Titulaire	Suppléant	
			Suppléant		
			Suppléant		
Magali BOCQUET	SFM	David BESACIER	Titulaire	Titulaire	
		Joseph BENAZRA	Titulaire	Titulaire	
			Suppléant	Suppléant	
			Suppléant	Suppléant	
	SNFGMA		Titulaire	Titulaire	
		Gabriel ICKOWICZ	Suppléant	Suppléant	

## Annexe 2 : Rapport de présence

### Légende :

	Présent
	Représenté
	Absent
	Non concerné ou non inscrit

- Assemblée générale :

Date des réunions	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
08/12/2021														
14/02/2022														

- Conseil d'administration :

Date des réunions	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
03/09/2021														
13/10/2021														
08/12/2021														
27/01/2022														
12/04/2022														
11/05/2022														
09/06/2022														
15/09/2022														
25/10/2022														
09/12/2022														

- Comité exécutif :

Date des réunions	Président	Vice-Président	Secrétaire	Trésorier	Membre amont	Membre aval
07/03/2022						

- Commission « résolution des problèmes de production » :

Date	ADA France	Confédération Paysanne	Coordination Rurale	FEDAPI	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SPMF	SNA	UNAF
28/09/2021											
27/10/2021											
18/11/2021											
15/12/2021											
11/01/2022											
17/02/2022											
24/03/2022											
21/04/2022											
19/05/2022											
23/06/2022											
08/09/2022											
13/09/2022											
05/10/2022											
10/11/2022											
15/12/2022											

- Groupe de travail « apiculture biologique » :

Date	ADA France	Confédération Paysanne	Coordination Rurale	FEDAPI	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SPMF	SNA	UNAF
17/08/2021											
22/10/2021											
26/11/2021											
17/01/2022											
09/02/2022											
08/03/2022											
28/04/2022											
19/09/2022											
13/10/2022											
15/11/2022											

- Commission « qualité, traçabilité et économie de la filière » :

Date de réunion	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
20/09/2021														
21/11/2021														
16/12/2021														
20/01/2022														
22/02/2022														
15/03/2022														
28/04/2022														
17/05/2022														
24/06/2022														
13/09/2022														
18/10/2022														
08/11/2022														
15/11/2022														
13/12/2022														

- Commission « communication » :

Date de réunion	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
14/09/2021														
22/11/2021														
13/12/2021														
11/01/2022														
09/02/2022														
17/03/2022														
22/04/2022														
27/04/2022														
31/05/2022														
30/06/2022														
21/07/2022														
01/09/2022														
20/10/2022														
10/11/2022														
17/11/2022														
06/12/2022														

- Commission « normalisation » :

Il n'y a pas eu de réunion de cette commission sur cet exercice.

- Commission « budget » :

	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
17/09/2021														
29/10/2021														
17/01/2022														
21/09/2022														

- Commission CV/CVE :

Il n'y a pas eu de réunion de cette commission sur cet exercice.

- Comité de liaison ITSAP-ADA :

	ADA France	Confédération paysanne	Coordination rurale	FCA	FCD	FedApi	FFAP	FNSEA	GPGR	SFM	SNFGMA	SPMF	SNA	UNAF
20/09/2022														
04/10/2022														
19/10/2022														
20/12/2022														

### Annexe 3 : liste des représentants d'InterApi dans les instances externes au 31 décembre 2022

<b>Instance / groupe de travail</b>	<b>Représentant</b>	<b>Statut</b>
COFIL du projet SINEMA	Christophe ZIMMERMANN	Titulaire
Groupe de travail sur le frelon asiatique	Eric LELONG	Titulaire
Groupe de travail sur la loque américaine	Eric LELONG	Titulaire
Groupe de travail sur le varroa	Marie MIOR	Titulaire
COFIL du projet CLIMAPI	Christophe BENVENUTO	Titulaire
COFIL du projet sur la sélectivité des pièges et des appâts pour lutter contre le frelon asiatique	Christophe BENVENUTO	Titulaire
COFIL du projet sur les résistances de varroa aux produits de traitement	Marie MIOR	Titulaire
COFIL du projet de communication sur la procédure en cas de mortalités massives aiguës suspectes	Marie MIOR	Titulaire
COFIL du projet CIMEQA	Eric LELONG	Titulaire
Conseil de surveillance sur l'utilisation des néonicotinoïdes	Frank ALETRU	Titulaire
	Yves DELAUNAY	Suppléant
Comité des experts apicoles du CNOPSAV	Eric LELONG	Titulaire
	Frank ALETRU	Suppléant
Commission apiculture biologique de l'INAO	Patrick BOUSSARD	Titulaire
	Tristan FAVRE	Titulaire
	Eric LELONG	Titulaire
Observatoire de la production de miels et de gelée royale	Patrick MOLLE	Titulaire
Panel des ventes de miels en grande distribution	David BESACIER	Titulaire
Comité de suivi du plan "pollinisateurs"	Eric LELONG	Titulaire
Comité de pilotage de l'axe 4 du plan "pollinisateurs"		Titulaire
Comité apicole de FAM	Eric LELONG	Titulaire
Instances de l'ITSAP - Institut de l'abeille	Eric LELONG	Titulaire
	Bruno BONDIA	Titulaire

## Annexe 4 : feuille de route 2023

Action		Jan-23	Feb-23	Mar-23	Apr-23	May-23	Jun-23	Jul-23	Aug-23	Sep-23	Oct-23	Nov-23	Dec-23
Qualité, traçabilité	Centraliser les suspicions de fraudes afin de repérer les tendances générales et de faire le lien avec la DGCCRF		x	x	x	x					x		x
	Faire un état des lieux sur les pratiques en lien avec le "miel vegan" et alerter la DGCCRF en cas de fausse appellation/tromperie						x	x	x	x	x	x	
	Suivre la révision de la directive européenne dite "miel"	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Faire un état des lieux de la réglementation sur les allégations santé			x	x	x	x	x	x	x	x		
	Rappeler les bonnes pratiques d'hygiène aux apiculteurs	x	x	x									
	Augmenter les connaissances sur l'impact de la conservation au froid de la gelée royale	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Financer ou co-financer un projet sur la connaissance des analyses, en lien avec la caractérisation des miels	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Suivre et participer aux travaux internationaux de normalisation des produits de la ruche	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Economie	Financer un projet d'élaboration et de calcul d'indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production et de marché	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Augmenter les connaissances sur la production 2023 de produits de la ruche				x	x	x			x	x		
Communication	Apiweek 2023	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
	Apiweek 2024			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	ApiChandeleur 2023	x	x										
	ApiChandeleur 2024				x					x	x	x	x
	Développer un site internet et l'alimenter	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Elaborer une newsletter à destination des acteurs de la				x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Animer les réseaux sociaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Développer les relations presse						x	x	x	x	x	x	x
	Mettre en place d'un plan de rencontre de partenaires institutionnels				x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Créer des supports de communication sur InterApi				x	x	x						
	Réaliser le media-training pour les porte-paroles						x						x
	Organiser la veille							x	x	x			
	Gérer les crises												
	Réaliser les vœux 2023	x											
	Réaliser les vœux 2024											x	x
Réaliser le rapport d'activités de la commission et la mise en page globale								x	x			x	
Résolution des problèmes de production	Travailler à introduire de nouveaux produits de lutte contre varroa avec AMM sur le marché français	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Donner des méthodes efficaces et légales de lutte contre varroa	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Travailler sur les résistances développées par le varroa et sur des solutions pour les éviter	x	x								x	x	x
	Favoriser les relations scientifiques au niveau européen pour développer des solutions de lutte innovantes contre varroa	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Participer à l'élaboration d'un plan collectif de lutte contre varroa	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Accompagner le réseau ITSAP/ADA pour permettre la poursuite des expérimentations afin de trouver des solutions et méthodes de lutte sanitaire innovantes	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Participer à l'élaboration d'un plan collectif de lutte contre la loque américaine	x	x	x	x	x	x						
	Participer à l'élaboration d'un plan collectif de lutte contre aethina tumida			x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Participer à l'élaboration d'un plan collectif de lutte contre le frelon asiatique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Participer au financement de projets pour améliorer les connaissances sur les pratiques de lutte contre le frelon asiatique et les traduire en recommandations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Participer au financement d'une étude sur les compléments alimentaires pour les abeilles										x	x	x
	Suivre la mise en œuvre et l'évolution des dispositifs de surveillance des mortalités et affaiblissements des colonies d'abeilles (procédure en cas de mortalités massives aigues suspectes, ENMHA, OMAA) et travailler sur des améliorations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Coordonner la mise en place d'un schéma de gouvernance et de fonctionnement de l'accompagnement sanitaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Travailler sur la qualité et l'évaluation de la qualité des cires	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Financer une étude sur les impacts du changement climatique et travailler sur les recommandations pour les apiculteurs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Suivre l'évolution du règlement AB et porter les intérêts de la filière apicole (réaliser des études au besoin pour construire des argumentaires)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Suivre l'évolution des bases de données liées à la filière apicole	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Travailler sur l'amélioration de l'évaluation et de la prise en compte des risques liés aux produits phytopharmaceutiques	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Travailler sur l'encadrement des conservatoires de l'abeille Noire				x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Administratif	Finaliser la convention cadre avec le réseau ADA/ITSAP	x	x	x	x								
	Faire évoluer le fonctionnement d'InterApi	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Commencer à réfléchir aux modalités de la CVE post 2025									x	x	x	x
	Lancer la commission "RSE"										x	x	x